

CHAPITRE 1 : Le Personnel du Lycée.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de suivre la carrière du personnel du lycée. Si celle des administrateurs ne nous réserve aucune surprise, nous verrons néanmoins que certains ont connu des changements inattendus ou que d'autres ont espéré en vain des promotions. Pour les professeurs, bien entendu, il n'y a pas de changements importants, mais seulement de nouvelles nominations, avec la création des Facultés de Lettres et de Sciences en 1809. Il y aussi les dates fatidiques de 1814 et de 1815 : il fallait choisir son camp avec soin ou ne pas trop se compromettre. Il est plus difficile de suivre les maîtres d'études et le reste du personnel. Leur position subalterne ne nous permet pas de les étudier avec précision. Nous devrons nous contenter de quelques renseignements.

D Les administrateurs.

1°) Les proviseurs.

A) BERENGER LAURENT PIERRE.

Nous avons vu que, sous le proviseurat de Coster, Bérenger avait essayé en vain d'être nommé professeur de belles-lettres. Mais l'ex-proviseur va de désillusions en désillusions. Non seulement il n'obtient pas satisfaction, mais encore le Cardinal Fesch semble l'abandonner. Aucune promotion n'est en vue. En attendant, il faut vivre. Pour cette raison, il a donc ouvert une classe de belles-lettres, certes réservé à l'élite, à la rigueur aux élèves de qualité, cependant, à notre avis, à n'importe qui. Est-il si pauvre qu'il le dit ? Son mariage lui a apporté une certaine aisance. Son beau-père, Pierre-Hélène Souchay décède, le 15 juillet 1806, à Chaponost (1). Il se peut qu'à cette date, il ait bénéficié du partage de l'héritage avec ses deux beaux-frères (2), car il signe parfois "propriétaire à Chaponost." Nous pensons donc que sans être riche, il dispose d'une certaine fortune. Mais il semble qu'au cours de sa vie, il ait voulu les honneurs, la célébrité et la richesse. C'est donc un éternel insatisfait qui cherche à concrétiser ses ambitions.

Or, il s'y prend mal. En effet, dès son départ du Lycée de Lyon, il profite de sa position de conseiller général pour critiquer l'institution. En l'an XIII, il signe un rapport qui lui permet non seulement de justifier son action, mais encore de dresser un long réquisitoire contre le lycée (3). On l'avait nommé proviseur, parce que tous reconnaissaient son autorité, comme membre de l'Académie de Lyon, membre du Conseil Général, et aussi professeur de belles-lettres à L'Ecole centrale. Mais on ne lui a donné aucun pouvoir. Censeur des études et professeurs nommés par l'administration centrale, et forts de leur nomination,

s'opposent aux décisions du proviseur. Le procureur-gérant est incapable de gérer les comptes du lycée. On accuse le proviseur de mauvaise gestion, comme si celui-ci devait s'occuper des questions matérielles. Où est son autorité ? Même un maître d'études peut lui désobéir, sans encourir un blâme quelconque. Il ne faut pas s'étonner de l'indiscipline et du désordre. Pourtant, il a tout fait pour donner une bonne réputation à son établissement. Grâce à ses nombreuses relations, grâce à son excellente connaissance des exigences des pères de famille, il a obtenu une certaine réussite. Ainsi, il a veillé à la bonne moralité, au respect du culte, et à la qualité des études. Mais ce fut en vain. Complètement démunis, isolés et désavoués, il ne pouvait que donner sa démission. Il faut donc revoir complètement l'institution. Le proviseur doit être le vrai chef du lycée, investi de très grands pouvoirs. Le censeur serait nommé directement par lui et dépendrait seulement de lui. De ce fait, il ne serait pas tenté d'intriguer. Au contraire, pour assurer sa promotion, il assurerait sans arrière-pensée, la bonne marche intérieure, et maintiendrait la discipline. Il rendrait compte quotidiennement à son supérieur de la situation intérieure, de sorte qu'en cas de difficultés graves, le proviseur puisse intervenir. Quant aux professeurs, il est naturel qu'ils soient nommés par l'autorité centrale. Mais il faudrait déterminer une série de règles strictes qui les obligeraient à obéir au proviseur. Ils devraient d'ailleurs former une corporation. Bérenger n'ose pas dire congrégation, mais il le suggère fortement. Les professeurs, libérés de toute contrainte matérielle, de préférence célibataires, s'intéresseraient à l'éducation de leurs élèves. Pour donner l'exemple, ils suivraient avec piété les exercices religieux. Les pères de famille, rependraient vite confiance et placeraient leurs enfants dans un établissement, ressemblant à s'y méprendre au Grand Collège des Oratoriens. De plus, surenchérit Bérenger, les anciens collèges dispensaient un enseignement, coupé de toute

réalité, alors que le lycée, ainsi transformé, répondrait aux demandes locales.

Les critiques de Bérenger ne plaisent guère à l'autorité centrale qui le fait savoir. Il doit se taire et ne pas utiliser une fonction officielle, pour critiquer un établissement public. Pour cette raison, il ne fait plus de rapport les années suivantes. Mais il n'a pas renoncé. Le 19 janvier 1807, Le commissaire général Dubois, le dénonce (4). Il a inséré dans le Bulletin de Lyon du 13 janvier 1807, un article virulent contre le lycée (5). Depuis son départ, constate le commissaire, il n'a cessé de dénigrer l'institution qu'il aurait dû défendre. Mais il y a plus grave, reprend Dubois. Il y a eu, ces derniers jours, des troubles au lycée. On a menacé un professeur à la suite de sa conduite, lors de la Révolution (6). Des élèves ont lancé des pierres et ont cassé les vitres de son appartement. " Tout ceci n'est que l'intrigue sourde et ténébreuse des prêtres dont le sieur Bérenger se rend l'écho...Il est peut-être l'individu de Lyon qui contribue le plus à éloigner les pères de famille de placer leurs enfants à Lyon." Il faut donc lui demander de modérer ses attaques et, même, dans une certaine mesure d'aider ses successeurs à la réussite de l'établissement. Après le rapport de Dubois, il semble que Bérenger, bien sermonné, ait arrêté ses attaques mais nous n'en sommes pas sûrs.

Mais Bérenger ne se contente pas de médire du lycée. En tant que membre de l'Académie de Lyon, il continue à intervenir dans la vie publique et donc, de ce fait, occuper le terrain. En avril 1805, Napoléon et Joséphine viennent à Lyon en voyage officiel. L'ineffable Bérenger, en tant que président des travaux de l'Académie, est reçu à l'audience de l'empereur. Il fait son compliment à l'impératrice et en profite pour faire sa cour (7). Le pape Pie VI, de retour de Paris, s'arrête à Lyon. Bérenger en profite pour lui présenter un poème de sa composition (8), où il se fait le chantre de bons rapports entre l'Eglise et l'Etat (9).

Il ne dédaigne pas de se faire propagandiste. Lors de la reprise de la guerre contre l'Angleterre, il justifie les hostilités contre ce pays (10). Par son or, par ses intrigues, elle a causé la destruction des villes de Lyon, de Toulon et de Nantes sous la Révolution. Pour étayer sa thèse, Bérenger écrit un ouvrage sur la perfide Albion (11), ennemie héréditaire de la France, et à l'origine de toutes les guerres contre notre pays, accuse l'auteur. Mais le propagandiste ne doit pas faire oublier l'écrivain, car c'est un homme talentueux. Ainsi, il a improvisé en deux heures un poème dédié à Fontanes, son ancien ami d'enfance (12), son collègue de l'Institut, et surtout poète renommé (13). Il fait une critique élogieuse d'une traduction libre de Strada (14). Il a encore le temps de rendre compte d'une traduction de Virgile par M. A. Antoche (15) et de composer une prière du matin, imitée librement de Saint-Ambroise (16).

Au cours de l'année 1806, il redouble d'activité. Il est nommé commissaire impérial, près l'Ecole vétérinaire à la distribution des prix (17). A cette occasion, il prononce un discours reproduit en partie dans le Bulletin de Lyon. Le 10 mai 1806, il écrit dans ce même journal (18), pour louer les deux frères Champagny, le ministre de l'intérieur et le proviseur. Ses louanges n'oublient pas le nouveau maire de Lyon (19), Fay de Sathonay (20). Enfin, il publie une série de lettres sur Anarchasis (21), où il démontre à tous son érudition et sa compétence d'homme de lettres. Il participe activement aux séances de l'Académie et procède à la réédition de ses principaux ouvrages.

La réforme des études en 1808 lui donne de grands espoirs. En 1806, il avait écrit à son ami Fontanes, pour lui soumettre un projet de réformes (22). La réponse est encourageante. " Je n'oublierai rien pour que vos services, vos travaux littéraires et votre conduite courageuse obtiennent une juste récompense. On vous estime, et je vous aime... Ceux qui vous ressemblent ne

seront pas embarrassés de trouver place." Bérenger, fort de ces louanges, pense que celui-ci, devenu Grand Maître de l'Université, le soutiendra dans ses ambitions. Quelles sont au juste ses ambitions ? La place de recteur le contenterait, pas moins, pas plus. Il y a un seul obstacle, le proviseur en titre, Louis Nompère de Champagny. Or, celui-ci fait jouer ses appuis pour être nommé membre du Conseil de l'Université impériale à Paris (23). Depuis son arrivée à Lyon, comme proviseur, il essaye de partir pour Paris. Après la première année de son provisorat, il avait cru obtenir satisfaction (24). Mais, malgré tout, il était resté à Lyon, se heurtant à des oppositions dont nous ignorons la teneur. Or, une nouvelle occasion se présente. En 1806, les inspecteurs généraux Petitot et Burdan, n'ont que des louanges pour l'administration du proviseur (25), mais celui-ci se trouve confronté à des problèmes si importants qu'il faudrait une autorité supérieure pour les résoudre. Cependant les inspecteurs généraux ne le proposent pas pour la place de recteur. Ils pensent qu'il sera nommé conseiller de l'Université.

Le rapport daté de 1810 des inspecteurs généraux Ampère et Roman (26) paraît assez défavorable à Louis Nompère de Champagny (27). Roman, prêtre intransigeant, Ampère, homme très religieux, ne pouvaient qu'être défavorables à un prêtre mal considéré par les autorités religieuses (28). Mais, en fait, nous pensons que c'est une manière comme une autre de le faire nommer à Paris. Les inspecteurs généraux remarquent qu'il serait mieux à la tête de l'Académie qu'à la tête du lycée, mais surtout mieux à Paris qu'à Lyon. D'ailleurs, Ampère semble entretenir d'excellentes relations avec Louis Nompère de Champagny (29) et Roman sait très bien qu'il a refusé de prêter serment. Enfin, les autorités ecclésiastiques se réjouissent, car, écrit Courbon, il est pratiquement assuré du départ du proviseur pour Paris (30). Or, à la surprise de tous, il est nommé recteur de l'Académie de Lyon,

le 24 août 1809 (31). L'intéressé est fort déçu, mais Bérenger l'est encore plus. Fontanes ne sait que faire. Il faut trouver une compensation. La place de proviseur est à nouveau libre, mais il serait maladroit de nommer Bérenger. Que lui proposer ? La place d'inspecteur d'Académie? D'après Charléty, Bérenger accepte immédiatement, trop content de se réconcilier avec l'Université et de reprendre de l'activité. En fait, il refuse (32), considérant qu'elle est indigne de lui. Le 1er février 1810, il écrit une lettre justificative au Grand Maître de l'Université (33). Il reprend les mêmes arguments dans une autre lettre du 29 avril 1810, au recteur Louis Nompère de Champagny (34). Il a reçu une notification de nomination des bureaux du recteur, mais il n'a pas pu se déplacer pour rencontrer le recteur. Malheureusement, il est malade. Il faut donner de misérables détails, donnons-les donc, se plaint Bérenger. Il ne peut ni s'asseoir, ni voyager, et les fonctions d'un inspecteur d'Académie demandent des déplacements fréquents et pénibles. Son sang se décompose et une humeur scorbutique sur les gencives lui a fait perdre 14 dents en 6 mois. Son médecin peut facilement confirmer ces tristes détails. A ces malheurs, s'ajoutent des chagrin domestiques. Son neveu vient de mourir et cette mort lui rappelle celle de son fils. Il répugne à revenir dans un lycée où il a tant souffert et d'ailleurs Fontanes a très bien compris ses raisons. C'est avec joie, qu'il aurait accepté cette nomination, car ses revenus sont fort limités et sa vie n'est guère occupée. En effet, il n'a plus la consolation de ses activités littéraires. La Faculté lui a demandé de les réduire, de fermer ses livres et de ne plus assister aux séances de l'Académie. Donc, il confirme au recteur qu'il n'acceptera pas la place d'inspecteur d'Académie, qu'il n'assistera pas à l'installation solennelle de l'Académie. Ce serait trop lui demander. En attendant une nouvelle nomination, le recteur demande à Mollet d'en faire fonction, en espérant faire entériner son choix par l'administration centrale. Fontanes, sans

doute, est intervenu auprès de Bérenger pour qu'il revienne sur sa décision. Les arguments du Grand Maître sont simples. Le recteur risque d'un moment à l'autre d'être nommé à Paris et il faudra le remplacer immédiatement. Or, Bérenger n'aura aucune chance, s'il refuse la place d'inspecteur d'Académie. Bérenger suit le conseil, guérit miraculeusement et accepte. Sa nomination est datée de décembre 1809 (35). Certes, il n'a pas obtenu entière satisfaction, mais deuxième fonctionnaire de l'Académie, docteur ès lettres (36), il préside de droit la Commission académique en l'absence du recteur.

Inspecteur d'Académie, il se fait discret. Il semble entretenir des relations correctes avec le recteur et l'autre inspecteur d'Académie, l'abbé Poupart. Les trois hommes sont confrontés à un problème important, celui de l'abbé Bonnevie.

La nomination de Louis Nompère de Champagny comme recteur, laisse donc une place de proviseur vacante. Son remplacement provoque immédiatement des difficultés. On peut penser que plusieurs professeurs comme Mollet et Roux, peuvent prétendre à cette promotion. Mais les mêmes raisons jouent contre leur nomination. Il faut trouver quelqu'un d'extérieur. Après quelques hésitations, l'administration centrale nomme Jean Chambry (37), alors proviseur du Lycée de Bruxelles, le 14 décembre 1809 (38). A la réception de son acte de nomination, l'intéressé écrit au recteur, pour lui indiquer qu'il va se rendre rapidement à Lyon, mais, dit-il, il a l'intention de s'arrêter à Paris (39). Il quitte ses fonctions de Bruxelles, officiellement le 3 février 1810. Comme le recteur s'impatiente, il lui promet, dans une lettre datée de Paris, le 3 février 1810, de se mettre en route pour Lyon, avant la fin du mois, malgré les intempéries (40). Mais, en fait, Chambry n'a pas l'intention de venir à Lyon. Il préfère démissionner de ses fonctions et se trouver une autre occupation (41). Il fait jouer ses relations et obtient satisfaction car, le 22 mai 1810, il est nommé

inspecteur d'Académie de Paris. Chambry écrira par la suite que "Transféré au Lycée de Lyon, je revins à Paris et M. de Fontanes s'opposa à mon départ et me nomma inspecteur de l'Académie de Paris." Or, Fierville et Bonnel, suivis par Trénard, affirment que Chambry a occupé son poste de proviseur au Lycée de Lyon. Manifestement, ces auteurs se trompent, car Chambry, lors de sa nomination d'inspecteur de l'Académie de Paris, est domicilié à Paris, Hôtel de la Rochefoucault, rue de la Seine. Par prudence, Chambry n'avait pas démissionné, en attendant mieux. Son provisorat au sujet duquel aucun des auteurs cités n'est capable de nous donner quelque précision, se passa à Paris, auprès des autorités. Il pensait avoir mieux et il eut mieux (42). Cette hypothèse est confirmée par le censeur Devins des Esvilles. Celui-ci constate qu'il assure les doubles fonctions de proviseur et de censeur, car le titulaire est absent. Mais en fait, le recteur assure les responsabilités de proviseur et la plupart des chefs d'établissement de son Académie lui écrivent en l'appelant : monsieur le proviseur du Lycée de Lyon ou monsieur le recteur-proviseur (43).

Il n'y a donc toujours pas de proviseur. En réalité, le recteur avait son candidat, en la personne de Jean-Marie Tournet (44). Celui-ci est né à Lyon, le 15 juin 1775 (45). Son père, marchand toilier, lui fait faire ses études au Grand Collège. En fin 1794, il est envoyé à Paris, comme élève de l'Ecole Normale délégué du district de Lyon, et en sort dans le cours de l'année 1795 (46). Du 2 juin 1802 au 31 juillet 1805, il occupe les fonctions de censeur-adjoint au Prytanée de Saint-Cyr. A cette date, il est nommé maître d'études au Lycée de Lyon. Nous supposons qu'il a dû connaître Louis Nompère de Champagny, soit à Paris, soit à Fontainebleau. Le proviseur lui confie, en outre, la charge de la

4ème et de la 3ème de latin, du 15 octobre 1805 au 11 octobre 1806. Il obtient une nomination officielle, le 10 octobre 1806 et il fait office de censeur des études (47). Louis Nompère de Champagny désire le faire nommer censeur des études, mais la nomination de Devins des Esvilles, en décembre 1809 (48), déjoue ses plans. L'administration centrale propose à Tourret une place de censeur des études au Lycée de Nîmes. Sans doute, le recteur conseille-t-il à Tourret de refuser. Le prétexte est vite trouvé. Il a fait fonction de censeur dans un lycée de 1ère classe et on l'affecterait dans un lycée de seconde classe. Ainsi, pense le recteur, il sera possible de le faire nommer proviseur au Lycée de Lyon. Mais les inspecteurs généraux Roman et Ampère ne sont pas de cet avis (49). Tourret est un homme qui se borne à chercher des protecteurs. Il néglige ainsi son travail et se révèle mauvais professeur. De plus, il a mauvaise réputation. Plus tard, en 1828, le recteur D'Regel apprennant par le Moniteur, la nomination de Tourret comme censeur des études au Collège royal de Lyon (50) s'exclamera " Quoi ! On veut reprendre un homme qui a tant fait pour discréditer cet établissement. " Le recteur reproche aussi à Tourret d'avoir une liaison coupable avec " cette malheureuse qui a perdu M. de Champagny... cette femme qui tenait son ménage." Malgré tous ces obstacles, Louis Nompère de Champagny espère facilement l'emporter. Le censeur Devins des Esvilles a la maladresse de faire connaître ses ambitions. Or une malencontreuse affaire avec l'aumônier Ferrières provoque le départ de celui-ci mais aussi la disgrâce du censeur (51). Il ne reste donc plus aucun obstacle. Cependant les adversaires de Tourret se groupent et, habilement, imposent la nomination de l'abbé Bonnevie. Le scénario est bien au point. A l'occasion de la distribution solennelle des prix du Lycée de Lyon, le 10 septembre

1810, l'inspecteur général Roman s'adresse au chanoine Bonnevie. " Je suis chargé, Monsieur, de la part d'un grand nombre de parents, et au nom de son Excellence le Grand Maître de l'Université, de vous engager à accepter la place de Proviseur de ce Lycée." (52). Le chanoine fait semblant d'hésiter. On le presse. Alors il annonce qu'il se rend aux voeux unanimes des pères de famille et qu'il accepte la charge qu'on veut lui imposer. Le recteur ne peut que s'incliner. Tourret ne sera pas proviseur. Bérenger ne peut que s'en féliciter. A notre avis, il a avancé la candidature de Bonnevie, répondant ainsi à la demande du grand vicaire Courbon. Son amitié avec Fontanes a fait le reste et Bonnevie est accepté.

Le nouveau proviseur, Pierre Etienne Bonnevie (53) est né à Rethel le 6 janvier 1761. Il commence ses études au Collège de Reims. Puis il va au Collège Louis-le-Grand, suivre ses humanités. Il fait sa philosophie au Collège de Lisieux (54). Il va ensuite au Séminaire Saint-Louis et suit les cours de la Faculté de Théologie de Paris. Il est ordonné prêtre en 1787 et devient professeur de rhétorique au Collège de Verdun. Revenu à Paris, il est témoin de l'attaque du Château des Tuilleries, le 10 août 1792. Peu de temps après, il émigre à Trèves, puis se rend à Coblenze. Le duc de Choiseul le choisit comme aumônier des hulans britanniques qu'il commandait. Puis l'abbé Bonnevie se rend à Dantzig rejoindre d'autres ecclésiastiques. Ayant rencontré le marquis de Bouillé, il part avec lui à Berlin où il est présenté par le duc de Richelieu au prince-évêque de Warmie et il devient son secrétaire. Avec l'accord du comte d'Artois, il obtient du prince-évêque, le titre de prieur de la chapelle de Saint-Georges au Château de Heilsberg. En 1801, il revient en France et s'installe à Paris. Il n'a aucune affectation. Ses bonnes relations avec Emery, et peut-être avec Jauffrey, lui permettent d'être choisi par Fech comme chanoine de

son chapitre. Il a la réputation d'être un bon orateur. L'archevêque lui confie les sermons officiels. Ainsi, il est chargé de prononcer l'éloge funèbre du général Leclerc (55). Nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège (56), tout naturellement, le cardinal-archevêque emmène avec lui son prédicateur préféré. Il apprécie la finesse et l'esprit de son protégé. A Rome, Bonnevie fait connaissance ou renoue connaissance avec Chateaubriand. Une querelle éclate entre le cardinal et le célèbre écrivain. Bonnevie prend partie contre le cardinal. Celui-ci, outré de sa conduite, le renvoie à Lyon. Jamais le cardinal ne lui pardonnera son attitude. Il interdit assez souvent au chanoine de prêcher, l'accuse de duplicité et souvent se plaint de son attitude (57). Jauffrey et Courbon interviennent en vain en sa faveur. Bonnevie est donc barré dans ses ambitions, car il désirait manifestement un évêché. Il apparaît, pour certains, comme l'homme qui a osé s'opposer au cardinal, et, très rapidement, à son corps défendant, il devient un des chefs de ceux que Dubois appelle les dévôts. On comprend que l'occasion était trop belle pour le faire nommer proviseur du Lycée de Lyon. Bérenger pourrait ainsi prendre sa revanche. La seule opposition, et elle était de taille, venait du cardinal, mais celui-ci bien sermonné par Courbon, avait accepté. Cependant, la nomination officielle est effectuée seulement le 24 décembre 1810 (58), ce qui prouve la force des interventions de Nompère de Champagny.

Bonnevie veut réussir. Il lui faut prouver à tous qu'il est le seul proviseur capable de lutter contre l'indiscipline et l'immoralité. A l'occasion de la rentrée solennelle, il invite le grand vicaire Courbon, prononce un sermon remarqué où il assure que seule la religion assure l'éducation de la jeunesse. Lui seul est capable d'imposer des règles religieuses. Le recteur ne peut que se

taire mais n'en pense pas moins. Il n'a même pas eu la satisfaction de faire nommer Tourret censeur à la place de Devins des Esvilles, puisque le professeur de 2ème d'humanités, l'abbé Astoud (59), est nommé censeur des études. Bonnevie veut se démarquer du recteur et même imposer son autorité. La lutte s'engage sur l'avenir de Tourret. Le recteur écarte habilement Molard, l'ancien directeur de l'Ecole Secondaire de Lyon (60). Il confie la classe de 2ème d'humanités à Tourret en expliquant qu'il est nécessaire de le récompenser par une promotion. Le proviseur, appuyé par son censeur, proteste. Si Tourret veut une promotion, qu'il accepte la place de censeur des études à Nîmes. L'administration centrale ordonne son départ. Le recteur a beau intervenir et demander l'appui du préfet du Rhône, le Comte de Bondy (61), la cause est entendue. Tourret doit accepter sa nomination à Nîmes et, à sa place, on nomme Definance (62). Ainsi, il ne sera plus l'objet de scandale (63) et le recteur ne subira plus sa mauvaise influence.

Le proviseur poursuit son avantage. Il oblige l'inspecteur d'Académie Poupart, à abandonner l'appartement qu'il occupait au lycée. On n'a pas assez de place, constate le proviseur, et les règlements de l'Université ne l'autorisaient pas à occuper cet appartement. Bonnevie décide l'application stricte des règlements de l'Université et engage des poursuites contre les professeurs qui ont des élèves particuliers ou qui acceptent des répétitions en ville. La manière est brutale, constate l'inspecteur général Ampère. Sans doute, elle est peu efficace, mais provoque irrémédiablement l'hostilité de la plupart des professeurs. Seul, le censeur Astoud soutient le proviseur. Bérenger commence à se méfier des interventions de Bonnevie. A notre avis, il soutient officiellement l'administration académique mais suit avec intérêt l'issue de la lutte. Bonnevie a décidé plus ou moins de provoquer

le départ du recteur. Au cours de son emménagement au lycée, Bonnevie a trouvé des lettres échangées entre Nompère de Champagny et "la personne" logée dans l'appartement de l'ex-proviseur (64). Ces lettres prouvent irrémédiablement, affirme Bonnevie, qu'il y a eu liaison entre le recteur et "la personne". Le proviseur s'en ouvre à l'inspecteur général. Il demande la discréption, mais s'étonne de la conduite scandaleuse du recteur, qui est prêtre. Comment lutter contre les abus, si le chef de l'Académie lui-même ne donne pas l'exemple ? Bonnevie poursuit sa campagne. Par des indiscretions contrôlées, il informe les milieux bien pensants et espère ainsi provoquer le scandale qui obligera le recteur à abandonner ses fonctions. Bérenger ne peut pas s'engager directement. Il sait qu'en cas de départ de Louis Nompère de Champagny, il est bien placé pour lui succéder. Mais il découvre à son tour les ambitions du chanoine. Celui-ci aussi se verrait recteur. La situation devient difficile. Comment, s'exclame, l'inspecteur général Ampère (65), "des gens aussi compétents que Bérenger et Poupart, aussi doux que Nompère de Champagny, aussi célèbre que le Chanoine Bonnevie en sont arrivés à se haïr, alors que tous veulent le bien du Lycée ?" De plus, l'administration académique accuse le proviseur de faire des dépenses somptuaires, mais Bonnevie écarte les accusations. Le proviseur fait preuve d'une certaine démagogie. Il assouplit les règlements en faveur des élèves et il n'y a guère de discipline. Ce n'est pas très grave puisqu'il assure le succès de l'établissement. Les pères de famille sont sensibles aux efforts de Bonnevie et envisagent de placer leurs enfants au Lycée de Lyon (66). Le recteur, menacé dans sa réputation morale, décide enfin de porter ses attaques sur le même terrain. Le nouvel aumônier, l'abbé Poupart, frère de l'inspecteur d'Académie, se charge de la besogne. Il accuse ainsi, remarque

l'inspecteur général Ampère, le chanoine Bonnevie du plus infâme des vices, celui de la pédérastie. Mais, reprend Ampère, cette accusation est entièrement fausse. Le chanoine pourra facilement se disculper. Fausse ou vraie, elle porte. On dénonce les manières affables du proviseur ; on suspecte sa douceur envers les élèves. La situation est complètement bloquée, remarque Fontanes. Le proviseur a contre lui toute l'administration de l'Académie et l'ensemble des professeurs. Il ne pourra plus exercer correctement ses fonctions. Si on provoque son départ, il lui sera facile d'accuser le lycée d'impiété et d'immoralité. Le cardinal Fesch est mis au courant de la situation. Il trouve facilement la solution. Il somme le chanoine de choisir entre le canonicat et le provisariat. Bonnevie a donc un bon prétexte pour démissionner. On est soulagé, et on peut lui décerner le titre d'officier d'Université (67). Bonnevie se retire donc. Ses ambitions sont déçues (68). De son côté, Bérenger constate qu'en fin 1811, le recteur est toujours en place et qu'il doit se contenter de jouer les seconds rôles. Certes, il a su manœuvrer entre le recteur et le proviseur mais il n'a obtenu aucune satisfaction.

Un nouveau proviseur est nommé. Il s'agit de Jean-Joseph Béraud, proviseur du Lycée de Nîmes (69). De 1812 à 1814, rien de particulier ne se passe. Bérenger assure ses fonctions mais c'est Poupart qui inspecte les établissements situés en dehors de Lyon. Lors de la 1ère Restauration, Bérenger attaque violemment le régime de Napoléon (70). Il espère que Louis Nompère de Champagny sera obligé de partir et donne des gages aux royalistes. Mauvais calcul. Le recteur reste en place. Au retour de Napoléon, Bérenger refuse de prêter serment et démissionne de ses fonctions. Il faut donc le remplacer, mais les candidats ne se bousculent pas. Le recteur maintient le proviseur alors qu'il n'a pas prêté serment.

Mais, à la suite de troubles (71), Béraud est obligé de démissionner. Louis Nompère de Champagny propose Tourret pour le remplacer mais l'administration centrale désigne Gasnier (72). La seconde Restauration amène de nombreux changements. Le recteur, suspecté, n'a plus aucun pouvoir. Le Conseil de l'Académie est présidé le 29 juillet par Bérenger, faisant enfin fonction de recteur. Mais sa position est délicate. Louis Nompère de Champagny est toujours en place. Béraud est revenu et exige sa réintégration. Il faut demander à Gasnier d'abandonner ses fonctions. Il y a peu d'élèves au lycée et ils sont sensibles aux désordres politiques. Bérenger constate alors le mauvais état des finances du lycée et décide la fermeture pour le 1er août 1815. Béraud est réintégré dans ses fonctions le 2 août (73). Cependant, on sait que Louis Nompère de Champagny va être remplacé. Bérenger espère la nomination tant désirée. L'autre inspecteur d'Académie s'est compromis durant les Cent-Jours, en prêtant serment. Le proviseur Béraud n'est pas nommé recteur. Qui peut barrer la route à Bérenger ? Malgré tout, l'administration centrale ne lui fait guère confiance. Il a été le premier proviseur de l'Institution, il a accepté sa nomination d'inspecteur d'Académie. Certes, il a proclamé haut et fort ses sentiments royalistes. Mais, en fermant le lycée, le 1er août 1815, il a montré qu'il était incapable de s'engager et de prendre des dispositions extrêmes. Pour ces raisons, le nouveau pouvoir désigne un administrateur en la personne de l'abbé Roman. Celui-ci doit faire place nette et mener une stricte épuration.

Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé entre Bérenger et Roman. Le 5 février 1816, Bérenger écrit une lettre à l'administrateur provisoire pour lui indiquer qu'il a demandé sa pension de retraite. Il a 66 ans et il est en mauvaise santé. Il

aurait voulu partir auparavant mais les circonstances l'ont empêché de le faire. Ainsi, s'il était parti au lendemain des Cent-Jours, on aurait mal interprété son geste. Le retraite lui est accordée, le 7 mars 1816 avec 2550 francs par an. Malgré tout, ce départ nous semble précipité. Nous pensons donc que l'administrateur provisoire lui ordonne de prendre sa retraite. Il s'est peut-être trop compromis, lors du régime napoléonien et l'administration royale ne voulait plus de sa présence. Cette hypothèse nous semble confirmée. En effet, l'administrateur provisoire reçoit une nouvelle mission pour l'Académie de Grenoble. Avant son départ, en l'absence de l'inspecteur d'Académie Poupart, malade, il désigne Béraud, comme recteur provisoire, désignation confirmée par la décision de la Commission du 27 avril 1816. Or, Béraud ne veut pas de cette fonction. Béranger écrit une lettre à la Commission, le 1er avril 1816, où il demande le rectorat par interim. Sa demande est rejetée. Poupart, rapidement guéri, réclame contre la décision du 27 avril 1816 et obtient satisfaction, le 27 avril 1816. Pourtant Poupart avait prêté serment sous les Cent-Jours, alors que Béranger avait démissionné.

Donc celui-ci n'a jamais renoncé à ses ambitions, mais divers événements ont amené l'administration centrale à lui refuser le rectorat. En 1816, il marie sa fille, avec Marie-Louis Félix Chevrier de Corcelles (74). Le biographe de ce dernier indique que son beau-père est " M. Béranger, recteur de l'Université de Lyon." Or, Chevrier de Corcelles a pris nettement position, en faveur de Napoléon, lors des Cent-Jours (75). S'est-il compromis à cause de son gendre ? Ce serait une autre explication de son départ en 1816 (76).

Béranger se retire à Lyon, dans sa maison, Montée des Tourettes (77). Sa belle-mère meurt à Lyon, le 12 septembre 1818

(78). Son gendre est nommé président du tribunal civil de Bourg en 1820 (79). Il ne fréquente plus l'Académie de Lyon. Il n'écrit plus. Rien ne le retient dans cette ville. De plus, il n'a plus tous ses moyens. Ses absences deviennent de plus en plus fréquentes. Pour cette raison, son épouse et lui se retirent chez leur fille, à Bourg. Il a gardé un pied-à-terre à Lyon, 5, place Saint-Laurent. De temps à autre, il y fait de courts séjours. Il s'intéresse toujours à la vie littéraire, même s'il est incapable d'écrire quelque chose. C'est au cours d'un ces séjours à Lyon, qu'il meurt le 26 septembre 1822 (80). Il était âgé de 73 ans. Ainsi, disparaît le premier proviseur du Lycée de Lyon, assez ignoré de tous. Ce fut un homme ambitieux qui voulait, comme écrivain, laisser son nom à la postérité (81). Il aurait voulu aussi jouer les premiers rôles, mais ses maladresses l'ont empêché d'accéder aux plus hautes fonctions. Il avait les relations et les amitiés nécessaires, mais c'était insuffisant. Il était plus fait pour la parade que pour l'action (82). Il laissait une œuvre considérable (83) mais il fut vite oublié (84).

B) COSTER JOSEPH-FRANCOIS

Coster regagne avec son épouse sa ville natale de Nancy. Ex-proviseur du Lycée de Lyon, il reprend immédiatement ses activités littéraires. En 1806, il est élu président de l'Académie de Stanislas (85). Il travaille pour la statistique du département et se fait porter lorsque ses jambes le trahissent (86). En 1806, Il publie deux ouvrages : la Nancéide, bataille de Nancy et Réponse à Belin sur l'utilité des langues anciennes, et en 1808, il publie une dissertation historique et critique sur la Rusticiade. 1808, c'est aussi la création de l'Université. Le vieillard, moribond de 1805, pose sa candidature au

poste de recteur (87) et demande à Grégoire d'appuyer sa candidature. Certes, il profite de sa retraite. Il a une belle propriété à Gentilly, mais il veut consacrer le reste de son existence à l'Instruction publique. Cependant le proviseur du Lycée de Nancy, Mollevaut, a les mêmes ambitions. Mais il n'est pas docteur ès lettres, et donc ne peut pas obtenir la nomination. On transige. Mollevaut fait fonction de recteur jusqu'en 1810, date à laquelle l'abbé D'Regel est nommé. A cette date, Coster a renoncé à toute ambition. Il n'assiste plus aux séances de l'Académie de Nancy. Sans doute malade et impotent, il se cantonne dans sa propriété de Gentilly, commune de Maxéville. Il meurt dans cette commune, le 7 septembre 1813, à l'âge de 84 ans (88). Il ne laisse aucune postérité. A son retour à Nancy, il avait raconté à tous qu'il avait bien réussi à Lyon (89). Le ministre de l'intérieur avait reconnu ses mérites et l'avait gratifié d'une lettre bienveillante.

Certains l'avaient combattu ; mal soutenu, envié, il avait été obligé de partir, mais il n'avait pas démerité. Sa candidature au rectorat de Nancy était dans la ligne droite du personnage. Il se devait, pour soutenir sa réputation, de se porter candidat. Mais, en fait, nous pensons qu'il ne désirait pas être désigné. A la limite, il se serait contenté d'un poste qui lui aurait donné une nouvelle distinction. Le travail aurait été fait par les inspecteurs de l'Académie. Toutes ces considérations expliquent son échec. Il y a aussi l'âge, mais Coster ne voulait pas en entendre parler. Il se croyait indispensable et voulait montrer à tous qu'il était.

2°) Le censeur : APERT CLAUDE JACQUES.

Le 2 fructidor an XIII (20 août 1805), Apert est nommé censeur au Lycée de Rennes. Mais, en

attendant l'arrivée de son successeur Vittard, il revient à Lyon , pour remplacer Coster. Le 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805), il prend ses fonctions de proviseur par interim. Il doit immédiatement prendre des décisions. Herbouville (90), nouveau préfet du Rhône, n'est guère au courant de la situation du lycée. Or, on a décidé de renvoyer Jossinet, le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1805), car il n'a pas su gérer correctement les finances du lycée. Que faire ? Il n'y a aucun responsable. Le censeur des études conseille au préfet de prendre les décisions suivantes. Jossinet, en attendant l'arrivée de Louis Nompère de Champagny, doit garder en mains les pièces comptables pour les lui remettre. Le censeur, le maire et le procureur-gérant constateront l'état de la caisse, mais Jossinet n'aura plus aucun pouvoir. En attendant, si on doit assurer quelques dépenses, elle seront ordonnées par le secrétaire de la préfecture. Mais, constate Apert, les finances sont dans un tel état de délabrement qu'on est incapable de faire face à des dépenses urgentes. On n'est pas loin de la rentrée, et les trousseaux des élèves sont incomplets. Il faut donc les compléter. Dans l'avenir, suggère le proviseur par interim, il faut assurer l'entretien du trousseau des élèves, pour éviter des dépenses inutiles.

Apert se trouve aussi confronté à des problèmes administratifs. le départ de Sanchamau laisse vacante la chaire de belles-lettres. Il s'inquiète auprès du conseiller d'Etat. Il faut nommer quelqu'un rapidement, car la rentrée est proche. Il a sans doute son candidat, pour éviter une nomination possible de Bérenger. On devrait réunir le Bureau, assez rapidement, afin d'éviter les manoeuvres. Fourcroy a déjà pris sa décision et calme les ardeurs du censeur, tout en reconnaissant ses qualités d'administrateur. Celui-ci voudrait aussi assurer quelques changements chez les

maîtres d'études. Certes, il sait que le nouveau proviseur décidera en dernier ressort, mais le temps presse. Il sera obligé de prendre des initiatives. Fourcroy se garde de lui donner les pouvoirs nécessaires et Apert ne peut réintégrer son ami Monin. En un mois, Apert a su se donner l'image d'un administrateur de qualité, sachant prendre ses responsabilités, digne de la fonction de proviseur.

Le nouveau proviseur arrive vers le 15 octobre 1805 à Lyon. Apert lui rend compte de son administration. Il apprend de la bouche de son supérieur qu'il n'ira pas au Lycée de Rennes. En effet, Louis Nompère de Champagny a signifié aux autorités qu'il ne voulait pas de censeur. Cela lui permettrait de faire des économies et éviterait des difficultés. Apert se trouve sans affectation. Donc, il est maintenu à Lyon, en attendant une prochaine nomination. Ainsi, contrairement à ce que croient Fierville, Bonnel et Trénard, Apert est resté à Lyon durant l'année scolaire 1805-1806. Nous n'avons guère d'informations sur les relations entre les deux hommes. On peut supposer qu'Apert avait intérêt à bien se faire voir d'un proviseur qui a d'importantes relations. Il ne faut pas le contrarier, car il n'aurait plus de promotion (91). Il a donc dû s'en tenir strictement à sa fonction de censeur. Une lettre de Crochet, qui se recommande de Louis Nompère de Champagny, parle de l'estimable censeur (92), ce qui confirmerait les bonnes relations entre les deux hommes. Mais Louis Nompère de Champagny ne veut pas garder son estimable censeur et intervient pour lui assurer une promotion. Apert est donc nommé proviseur au Lycée de Napoléonville, le 25 juin 1806 (93), mais il doit assurer ses fonctions de censeur jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, il assiste à la distribution solennelle des prix, le 14 août 1806 (94). Il gagne Paris. Il apprend qu'on parle

d'un changement de proviseur à Lyon. Louis Nompère de Champagny a fait jouer ses relations. Il désire un lycée parisien, et donc espère une mutation. Son départ paraît acquis (95). On discute. En trois ans, on serait au quatrième proviseur. Seul, le censeur Apert, qui a fait ses preuves, pourrait assurer sans trop de problèmes son remplacement. Mais, les autorités ecclésiastiques font savoir qu'elles sont très opposées à cette nomination. Apert ne sera pas nommé. Louis Nompère de Champagny restera à Lyon. Le Bulletin de Lyon annonce donc le départ d'Apert, le 24 septembre 1806, pour le Lycée de Napoléonville.

Nous n'avons pratiquement aucun renseignement sur son provisorat. Il se trouve confronté à des problèmes d'installation. Une lettre datée du 10 décembre 1806, non signée, mais sans doute écrite par le préfet du Morbihan, au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, loue les qualités du proviseur (96). Il a su organiser son établissement, maintenir la discipline et assurer des bonnes relations avec les notables de la ville. Apert, de son côté, rend compte au conseiller d'Etat, de sa stricte administration. Cette qualité d'administrateur reconnu lui permet d'obtenir une promotion rapide, puisqu'il est nommé proviseur au Lycée de Versailles, le 26 janvier 1808 (97). Cependant son successeur l'abbé Le Priol, constate qu'il est temps de mettre de l'ordre dans le Lycée de Napoléonville (98).

Fourcroy de son côté, écrit au préfet du département Laumond (99), le 10 décembre 1807, " Je m'emprise de vous annoncer que je viens de présenter, pour le Lycée de Versailles, un proviseur habile, jeune et ferme et qui en déjà organisé 2 autres (100)." Champagne, le proviseur du Lycée Impérial, écrit à son tour au préfet Laumond pour lui demander de l'honorer de toute sa bienveillance (101). Sous ses auspices, Apert ne peut que réussir

brillamment. Il se marie, le 11 juillet 1808, à Chalon-sur-Saône (102) avec Anne Berthault, fille de Jean-Baptiste Berthault propriétaire, sœur de Claude Jean-Baptiste Berthault et de Berthault Philibert, anciens élèves du Lycée de Lyon. Son épouse doit lui apporter une dot confortable (103). Apert aura deux enfants, Jean Joseph Claude, né le 7 juin 1809 (104) et Hélène Joséphine Alexandrine, née le 19 juillet 1811 (105). Le 9 août 1808, il obtient le grade de bachelier ès sciences (106). Donc, tout semble réussir au proviseur de Versailles. Mais, les rapports des inspecteurs généraux sur ses activités sont assez contradictoires. Parfois, il est présenté comme un excellent administrateur, un bon gestionnaire qui entretient de bons rapports avec ses professeurs et son aumônier (107). Parfois, il est accusé de ne pas maintenir la discipline et de tolérer un certain laisser-aller, dans son établissement (108). Il faut reconnaître que nous n'avons guère de renseignements. Cependant, avec le départ de Fourcroy, Apert a perdu un de ses protecteurs importants. Au début du mois de mai 1812, Apert demande un congé de maladie qui lui est accordé. Or, dès le 13 mai 1812, il est remplacé par Robert de Saint-Vincent (109). Comme il n'a que 9 ans de présence dans l'enseignement, aucune pension de retraite ne lui est accordée. La décision est brutale, et nous sommes incapable d'en donner des explications. A notre avis, il devait exister sur lui un dossier au ministère de l'intérieur. Toute une série d'accusations étaient portées contre lui. Son passé de révolutionnaire, sa lutte contre les aumôniers, sa réputation d'impiété suffisaient à le rendre vulnérable. Le Grand Maître de l'Université, à l'affût du moindre prétexte, provoque la démission du proviseur malade. Peut-on penser à une vengeance de Bérénger? Celui-ci n'a jamais pardonné à son censeur d'avoir agi contre lui. Aurait-il écrit à Fontanes, pour préciser ses

accusations? Apert se trouve donc sans emploi. Fierville constate qu'il disparaît complètement. Il n'y a aucun dossier de retraite. Donc, nous avons cru pendant longtemps qu'Apert était mort subitement en 1812, à Paris, essayant d'obtenir de l'autorité centrale une nouvelle affectation. En fait, Apert envoie une pétition en septembre 1812 (110). Il est alors malade durant 5 mois, et ses chefs l'ont remplacé. Peut-on lui accorder une place de sous-préfet ? La réponse donnée, le 12 octobre 1812, est évasive. On voudrait bien lui accorder ce qu'il demande, mais il n'y a pas de places disponibles, et il y a tant de candidats recommandables. Que fait Apert, après 1812 ? Nous ne le savons pas. Il se retire peut-être immédiatement, à Laives, en Saône-et-Loire, dans une propriété de sa femme et s'adonne à la viticulture. Son épouse meurt, le 4 août 1825 (111). Il est nommé maire de Laives en août 1830, et meurt le 30 mai 1831, à l'âge de 57 ans (112). Sa carrière administrative fut brève. Il semblait être destinée à de hautes fonctions. Proviseur du Lycée de Versailles, lycée de 1ère classe, à 34 ans, il pouvait prétendre à un rectorat, à condition qu'on lui accorde le titre de docteur ès sciences. Il n'en fut pas ainsi. Chassé de l'enseignement, il sut s'assurer des revenus décents, sinon confortables.

3°) Le procureur-gérant : JOSSINET JEAN-BAPTISTE.

En principe, Jean-Baptiste Jossinet doit abandonner ses fonctions le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1805), mais il est maintenu par le préfet Herbouville, sur les conseils d'Apert. A son arrivée, Louis Nompère de Champagny le garde. Il a besoin de se mettre au courant de la comptabilité du lycée et de prendre contact avec les fournisseurs. Le proviseur ne veut plus de procureur-gérant et il

souhaite assurer directement la comptabilité du lycée. En examinant les comptes du lycée pour l'année scolaire 1805-1806, nous pouvons penser que Jossinet reste en place jusqu'à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire, c'est à dire mars 1806 (113). Cette hypothèse nous est confirmée par son dossier de retraite, où on prend en compte ses services jusqu'au 31 mars 1806 (114). Bien entendu, il s'est contenté de suivre les indications du proviseur, sans avoir une responsabilité quelconque. A cette date, Jossinet quitte Lyon et s'installe dans les alentours de cette ville. Cependant, il ne renonce pas. Il est bien appuyé par le cardinal Fesch (115). Ancien Oratorien, il peut compter sur le soutien des inspecteurs généraux Daburon et Roman. Il récuse, bien entendu, les accusations d'incompétence qu'on a portées sur lui, les rejetant sans doute sur Coster. Or, il apprend par le Moniteur du 21 décembre 1809, qu'il est nommé économie au Lycée de Lyon (116). Cette heureuse nouvelle lui est confirmée, par le Bulletin de Lyon du 27 décembre qu'il reçoit chez lui. Il regagne Lyon, le 2 janvier 1810 et se présente au recteur. Mais Louis Nompère de Champagny refuse de l'installer, prétextant qu'il n'a pas reçu son diplôme. Jossinet ne se décourage pas. Sûr de son droit, il prend un appartement en ville et entreprend les démarches nécessaires. Le règlement du 15 septembre 1809 prévoit que l'économie soit installé le plus rapidement possible (117). Mais le recteur-proviseur refuse et, en attendant, exerce aussi les fonctions d'économie. On fait pression, mais le recteur maintient son refus. Il accuse Jossinet de malversations et de mauvaise gestion. Jossinet, outré, demande au Grand Maître de faire examiner, une fois de plus, ses comptes. On lui donnera une facile justification. Malgré tout, Jossinet n'est pas installé. La nomination de Bonnevie le rassure. Le nouveau proviseur le connaît et l'estime. On le porte sur les états de

septembre 1810. Le recteur, cependant, a le dernier mot, puisque l'autorité centrale nomme, le 25 octobre 1810, un nouvel économie, en la personne de Jean-Marie Mayet (118). Pour dédommager Jossinet, on le nomme économie au Lycée de Reims, le 12 janvier 1811. Il termine sa carrière dans ce lycée et prend sa retraite, le 3 mars 1821 (119). Il décède le 12 juillet 1824, dans cette ville, à l'âge de 80 ans (120). Il semble que sa gestion a été meilleure au Lycée de Reims qu'au Lycée de Lyon.

II) Les professeurs.

1°) Les professeurs des classes de mathématiques.

A) ROUX CLAUDE.

Le professeur de mathématiques transcendantes n'avait guère d'élèves et en avait profité pour faire une seule heure de cours par jour. La situation n'avait guère plu au proviseur Coster, qui l'avait dénoncée assez souvent à l'autorité centrale. Après le départ de Sanchamau, il fallait pourvoir au poste de professeur de belles-lettres. Roux se porte volontaire. Il a enseigné les lettres à Grenoble, pourquoi ne serait-il pas capable de le faire de nouveau ? Il se contenterait d'un supplément de traitement. On ferait ainsi des économies et on aurait un professeur de qualité. Il est entendu. On le nomme provisoirement professeur de belles-lettres, le 26 août 1805. D'après Idt, cité par Dumas (121), Fourcroy aurait imposé cette charge à Roux " Le ministre, écrit-il, voulait qu'il explique Euclide le matin, et Cicéron le soir." Mais Roux, toujours d'après Idt, ne voulait pas de la chaire de belles-lettres. En effet, disait-il, " les mathématiques sont indépendantes des révolutions et restent les

mêmes sous tous les gouvernements." L'année suivante, il abandonne sa chaire de belles-lettres à Besson. Rapidement Roux est assez isolé. Louis Nompère de Champagny ne l'apprécie guère. D'après le rapport des inspecteurs généraux Roman et Ampère (122), Roux a des démêlés avec son proviseur. Cependant, on respecte ses qualités de professeur. Les inspecteurs généraux Budan et Petitot (123) écrivent que ses résultats parlent pour lui. L'inspecteur général Ampère se souvient de leurs bonnes relations et lui reconnaît des talents de bon mathématicien. Roux continue à assurer son rôle de secrétaire de l'Académie et maire d'Ecully de 1805 à 1810 (124).

Lors de l'organisation de l'Académie de Lyon, en 1809, Roux demande une place d'inspecteur d'Académie (125). On ne précise pas s'il désire rester à Lyon. Mais l'autorité centrale préfère le placer à la Faculté de Sciences. Il a des opinions irréligieuses très funestes, et il est préférable de lui faire assurer 3 heures de cours par semaine, plutôt que 5 ou 6 heures. Les jeunes gens seront ainsi mieux protégés. Certes, ces derniers temps, il revient à de meilleurs sentiments, mais il est préférable de l'éloigner du lycée. La cause est entendue. Roux, devenu docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (126), est nommé professeur à la Faculté de Sciences (127). Il demande la place de doyen, mais l'inspecteur général Roman soutient la candidature de son ancien confrère, Mollet (128). Roux n'obtiendra pas satisfaction. Nous n'avons guère de renseignements sur son enseignement à la Faculté de Sciences. Il est discret et sait qu'il doit le demeurer.

A la seconde Restauration, l'administrateur provisoire Roman, propose, le 2 octobre 1815, la suppression des facultés de Sciences et de Lettres. Le professeur de mathématiques pures n'a guère d'élèves. Son cours est donc inutile, reprend l'administrateur

provisoire. Il coûte cher et il faut le supprimer (129) D'ailleurs Roux a 45 ans s'enseignement. Il est temps pour lui de demander la retraite. Roux s'exécute et le 31 janvier 1816, il est admis à y faire valoir ses droits. Il garde son logement au lycée et n'a pas l'intention de le rendre. Le recteur D'Regel après quelques escarmouches l'oblige à déguerpir (130). Roux trouve un appartement à Lyon. D'après Dumas, il se réconcilie avec les autorités religieuses et reprend ses fonctions sacerdotales le 6 avril 1820. Il touche une pension comme ex-chanoine de Saint-Nizier. Il meurt, à Ecully, le 1er décembre 1829 (131). Il avait 79 ans. Il a eu une carrière décevante. Jeune chanoine, adulé, considéré comme excellent professeur, secrétaire de l'Académie de Lyon, il n'a pas été choisi comme le premier proviseur du Lycée de Lyon. Il échouera dans ses ambitions et ne sera ni inspecteur d'Académie, ni doyen de la Faculté de Sciences. Il aurait pu prétendre à un rectorat, mais son indépendance l'a écarté des honneurs. Cependant, tous lui reconnaissaient une valeur professionnelle. Il n'a pas su en tirer parti (132).

B) MOLLET JOSEPH.

Il établit de bonnes relations avec le proviseur Louis Nompère de Champagny. Tout en fréquentant l'Académie, il assure des cours de physique et de chimie pour la ville de Lyon (133). Il obtient le titre de docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (134). Il pose en vain sa candidature au poste d'inspecteur d'Académie de Lyon. Il est nommé professeur à la Faculté de Sciences et doyen de la même faculté (135). A ce titre, le recteur le charge en 1810 de rapporter le budget du Lycée de Lyon (136). Il s'acquitte avec zèle de ce travail. Lors des Cent-Jours, il prend parti pour Napoléon. Après la défaite de l'empereur, il se retire à

Aix-en-Provence, en attendant d'être fixé sur son sort. La suppression de la Faculté de Sciences lui fait perdre ses fonctions de professeur et de doyen. Malgré son amitié avec Roman, il est obligé de demander sa retraite. Il se retire définitivement à Aix-en-Provence et meurt dans cette ville, le 31 janvier 1829, à l'âge de 73 ans (137). Sa carrière a été excellente. Elle a été interrompue brutalement. Il aurait pu prétendre à des fonctions administratives. N'ayant pas d'enfants, il avait fait venir un de ses neveux au Lycée de Lyon, pour assurer son éducation (138). Il a écrit de nombreux ouvrages (139).

C) AMPERE-ANDRE-MARIE.

Nommé répétiteur d'analyse à l'Ecole Polytechnique en 1805 (140), il connaît une carrière rapide. Membre du Bureau consultatif des arts et métiers, en 1806, il est nommé inspecteur général de l'Université, le 21 septembre 1808. En 1809, professeur titulaire à l'Ecole Polytechnique, il est fait chevalier de la légion d'honneur. Tout en assurant ses inspections et son enseignement, il continue ses recherches. Le 28 novembre 1814, il est reçu à l'Institut national. Il s'intéresse à la philosophie et on l'autorise à professer à la Faculté de Lettres de Paris, le 27 novembre 1819. Professeur suppléant d'astronomie à la Faculté de Sciences, il obtient la chaire de physique expérimentale au Collège de France, en 1824. Il reprend ses fonctions d'inspecteur général et meurt au Collège royal de Marseille, le 10 juin 1836, lors d'une inspection. Il laisse une œuvre importante (141).

D) CLERC FRANCOIS

Il entretient toujours les meilleures relations avec Ampère, ce qui lui permet d'être très bien considéré. C'est un

excellent professeur (142). Cependant, on lui reproche de s'abstenir de toute pratique religieuse (143). Ambitieux, il obtient le titre de docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (144). Il est nommé professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Lyon, en décembre 1809 (145). Tout en gardant sa chaire au lycée, il est promu professeur suppléant à la Faculté de Sciences de Lyon, pour les mathématiques. Le 18 octobre 1814, il est chargé d'enseigner la philosophie au Collège royal de Lyon, tout en restant professeur de mathématiques. La Restauration le maintient dans ses fonctions et le 23 septembre 1817, il est nommé professeur de physique, tout en restant titulaire de la chaire de mathématiques mais il doit abandonner son enseignement de la philosophie. Malgré ses excellentes qualités de professeur, on lui reproche toujours son manque d'assiduité religieuse. Le recteur D'Regel est intransigeant. Clerc est obligé de composer. En 1821, les inspecteurs généraux révèlent que dans leurs notes fournies par les bureaux du Conseil Royal, il est écrit "l'abbé Clerc, professeur de mathématiques ." Clerc s'effraye. On va le confondre avec Félix Clerc, prêtre marié, et il sera facile au recteur de l'accuser d'impiété. Les inspecteurs généraux le rassurent. Mais, reprennent-ils, durant les offices qu'il suit certes attentivement, on a remarqué qu'il lisait un livre qui n'a pas les dimensions d'un livre de prière. Clerc se justifie. C'est un livre d'instruction religieuse. Nous n'avons pas à juger, constatent les inspecteurs généraux, même si le livre en question est un ouvrage de Massillon (146). Il est nommé, le 31 décembre 1821, membre de la Commission d'examen pour le baccalauréat ès lettres. En mai 1825, l'inspecteur d'Académie Poupart, à la suite de ses démêlés avec le recteur D'Regel, demande sa mise à la retraite. Il l'obtient, le 4 juin 1825 (147). Clerc présente sa candidature. Le recteur s'oppose

à sa nomination. Certes, il a une conduite édifiante, mais son comportement antérieur a montré qu'il était un homme peu religieux. Il joue sans doute la comédie pour obtenir une place qu'il désire. En 1827, on lui ôte l'enseignement de la physique. Il accepte mal cette décision et présente, en vain, plusieurs réclamations (148). L'administration centrale justifie sa décision, en considérant que 14 leçons par semaine seraient au-dessus des forces d'un seul professeur. Toujours bien considéré, il continue son enseignement en classe de mathématiques spéciales. Cependant, après 1830, les autorités considèrent qu'il n'a pas suivi l'évolution des études. On l'encourage à prendre sa retraite, mais Clerc " ne supporte pas l'affaiblissement de ses moyens " et refuse. Ce n'est qu'en décembre 1838, qu'il accepte de prendre sa retraite, après 43 ans de services. Il meurt, le 18 juin 1847 à l'âge de 78 ans (149). Grâce à son amitié avec Ampère, il a fait une belle carrière. A un certain moment, au Lycée de Moulins, il avait envisagé une carrière administrative, mais son retour à Lyon lui a permis d'accéder au plus haut poste de professeur de mathématiques. Il a été, malgré tout, victime de ses opinions personnelles. Son manque d'assiduité religieuse l'a rendu longtemps suspect et l'a empêché d'accéder à de plus hautes fonctions. Edgar Quinet l'avait eu comme professeur et dans son ouvrage histoire de mes idées, en fait l'apologie (150). Il avait une bibliothèque de qualité (151).

E) DE GUIDI SEBASTIEN.

Il assure avec compétence son cours de mathématiques (152). En 1810, il est nommé professeur de mathématiques à la Faculté de Marseille. En 1813, il est nommé inspecteur d'Académie à Grenoble (153). Il occupe les mêmes

fonctions à Metz en 1815. A cause de ses opinions politiques, lors des Cent-Jours, il fait un court séjour en prison. A la suite de la maladie de son épouse, il entreprend des études de médecine et obtient son diplôme de docteur devant la Faculté de Strasbourg en 1820. Docteur ès sciences en 1819, il est nommé inspecteur d'Académie à Lyon. Pour soigner son épouse, il part pour Naples en 1822 et y reste jusqu'en 1829. En 1830, médecin homéopathe, il revient à Lyon exercer sa profession. Il meurt dans cette ville, le 27 mai 1863, à l'âge de 94 ans. S'il était resté dans l'enseignement, il aurait sans doute accédé aux fonctions de recteur ou d'inspecteur général. Médecin, il jouira d'une réputation flatteuse.

2°) Les professeurs des classes de latin.

A) BESSON MICHEL

C'est un professeur discret et bien considéré. Il est nommé professeur de belles-lettres le 8 novembre 1806. Il est docteur ès lettres le 12 octobre 1809 (154). Il est nommé professeur à la Faculté de Lettres en décembre 1809 (155). On veut l'écartier du lycée pour les mêmes raisons que Roux. A la suite de la suppression de la Faculté de lettres, on l'invite à prendre sa retraite en octobre 1815. Il se retire à Lyon et meurt dans cette ville le 13 décembre 1833 (156), à l'âge de 84 ans. Il semble qu'il n'ait jamais repris ses fonctions ecclésiastiques. Sa carrière est somme toute honorable. Ayant abandonné ses fonctions religieuses, il a dû provoquer beaucoup d'hostilité. Cependant, on insiste sur ses qualités de professeur et aussi sur sa discrétion.

B) TABARD FRANCOIS.

Il est victime de sa réputation de mauvais professeur, car à la suite de Roux, il n'obtient pas la classe de

belles-lettres. Malgré tout, il est nommé en 1809, professeur suppléant à la Faculté de Lettres de Lyon (157), après avoir obtenu le grade de licencié ès lettres (158). Il est chargé des cours d'histoire pour remplacer le recteur, titulaire de la chaire. En même temps, il assure le secrétariat de l'Académie, en attendant la nomination d'un titulaire. L'administrateur provisoire, Roman, décide de le mettre à la retraite, ce qu'il fait en 1816. Mais il continue à occuper son logement au collège avec ses trois soeurs. Le recteur D'Regel se heurte à sa mauvaise volonté (159). Or, une de trois soeurs, malade depuis trois mois, meurt en 1817. Le recteur est outré, car son frère et ses soeurs ne se sont pas préoccupés du secours de la religion. Quand l'aumônier est arrivé, c'était trop tard. La malveillance, reprend le recteur, a pu s'alimenter, en rappelant le mauvais choix des professeurs et aussi la présence de femmes au Collège royal, plus assidus, les uns et les autres, aux clubs qu'aux églises. Malgré tout, Tabard évacue les lieux. Il meurt à Lyon le 4 mars 1821, domicilié 24, rue Tramassac (160). Il avait 75 ans. Il s'était compromis, lors de la Révolution. Il avait ainsi provoqué l'hostilité et les proviseurs successifs qui lui reprochaient l'absence de toute pratique religieuse. Sa mise à l'écart en faculté avait provoqué la perte d'une partie de son traitement. Sa carrière a donc été médiocre. Il n'a pas eu les promotions désirées.

C) IDT JEAN-BAPTISTE

IDt est considéré comme un bon professeur. Il s'intéresse à son travail, mais il n'a pas les capacités qui correspondent à ses ambitions, remarquent les inspecteurs généraux (161). Il multiplie les leçons en ville, ainsi que les répétitions au lycée, et n'a pas le temps d'entretenir ses connaissances. Cependant, il doit assurer l'éducation de ses nombreux enfants. Grâce à ses relations, IDt est promu professeur de rhétorique, le

20 juillet 1809. Il est aussi chargé de cours à la Faculté de Lettres de Lyon. Certes, c'est un bon professeur, constate un rapport de 1813, mais cette promotion est un peu rapide. Il continue à multiplier les leçons en ville et néglige ainsi son travail. Sous la première Restauration et les Cent-jours, il a une attitude prudente, mais quand même ambiguë, constate l'administrateur provisoire (162). Cependant, il est maintenu.

Il a immédiatement de mauvaises relations avec le recteur D'Regel (163). Idt était professeur de 5ème et on l'a promu professeur de rhétorique. Il ne faut pas s'étonner de son manque de compétence. Il ne sait pas le grec et ne veut pas l'apprendre. Il passe son temps à faire des répétitions et reçoit 5000 francs supplémentaires. Il faut lui nommer un adjoint et, bien entendu, on fera une retenue sur son traitement. Le recteur obtient satisfaction et on nomme un adjoint à Idt, en la personne d'Achille Perreau, le 24 septembre 1817 (164). Mais ce ne sont que les premières escarmouches. Le recteur a décidé de porter ses attaques sur le logement d'Idt. Le 20 octobre 1817, la Commission décide que les professeurs mariés, et dont le logement a vue sur les cours intérieures, doivent l'évacuer dans un délai de trois mois. Or, Mouton-Fontenille doit abandonner son logement mais réclame une reprise de 1200 francs pour travaux. Le recteur propose à Idt de se porter acquéreur. Idt refuse. Le recteur ne s'avoue pas battu. Il y a l'immense logement de Mollet. On affecterait les 4 pièces donnant sur la rue, à Madame Idt, sa fille et sa servante. Idt garderait, pour lui et son fils, deux pièces de son ancien logement. La proposition du recteur ne lui convient pas, mais par prudence il réserve sa réponse. Au mois de juillet, alors que le professeur de rhétorique est en vacances, dans sa maison de Sainte-Foy, le recteur le somme par domestique interposé, d'évacuer les lieux. Il va entreprendre des travaux. Idt refuse. Il a de nombreux enfants qui lui coûtent cher. Il a fait des frais

importants dans son appartement, et il faudrait rénover celui de Mollet. De plus, Madame Idt se voit mal habiter une chambre où est décédée Madame Mollet. Le recteur s'offusque. Idt possède une maison de campagne, d'une valeur de 60 à 80.000 francs ; en outre, il a deux maisons à Lyon et on le considère comme un homme aisé. Le recteur prend un arrêté d'expulsion, le 4 novembre 1818, arrêté confirmé par la décision du 23 novembre 1818 ? Idt essaye de résister, mais il est obligé de s'incliner. Prudemment, le proviseur Rousseau s'est tenu en dehors de la querelle (165). Mais celle-ci s'éternise. Idt écrit lettre sur lettre à la Commission et aux inspecteurs généraux. Il ne comprend pas qu'on lui ait donné un agrégé-professeur pour enseigner le grec. Les élèves de rhétorique n'ont jamais appris le grec. De ce fait, Perreau est obligé de dispenser son enseignement dans les petites classes. Alors, pourquoi lui amputer son traitement ? Perreau est nommé à Paris (166). On le remplace, le 7 octobre 1820, par Gustave Larnac (167). Idt n'a pas eu gain de cause. Que le professeur de rhétorique apprenne le grec. Le recteur tente aussi de limiter le nombre d'élèves répétés par Idt, mais celui-ci résiste et refuse de se soumettre. Le 8 décembre 1823, Larnac quitte le Collège royal. On le remplace par Corbin, professeur de 4ème, qui assurera les cours de grec en rhétorique, tout en gardant sa classe (168).

A la suite du départ en retraite de Poupart, le 4 juin 1825, Idt se porte candidat à l'inspection d'Académie. Le recteur s'étonne. Depuis qu'on lui a donné un agrégé, il donne des leçons au cachet. Il se met ainsi aux gages des maîtres de pension. Pendant les dernières mois de l'année scolaire, il fait des préparations au baccalauréat et il demande un prix exorbitant. Ainsi, les jeunes gens pensent payer son suffrage (169). On ne peut donc l'accepter. La querelle s'éternise. Idt proteste toujours contre son adjoint et le recteur en réponse lui demande d'apprendre le grec. Mais, en 1827, l'abbé D'Regel, à la suite de troubles graves au Collège

royal, doit se retirer. Idt reste en place mais on maintient son adjoint. Le 20 juillet 1827, il est nommé censeur des journaux de Lyon (170). En 1828, à la suite du départ de Corbin, on lui nomme comme adjoint Rabanis (171). Entre 1828 et 1830 ; nous n'avons guère de renseignements sur Idt. Mais en 1830, l'abbé Perret (172), devenu proviseur, prend des dispositions sévères contre les " libéraux ". Idt, ultra-royaliste, a pris parti pour son proviseur. Après la Révolution de Juillet, l'inspecteur d'Académie Mazure fait un long rapport sur Idt (173). Il reconnaît ses mérites, mais les qualités de Rabanis le ridiculisent. " Monsieur Idt, trop faible, il faut le dire... a en effet perdu la confiance des élèves. " L'inspecteur propose de lui accorder un congé et de le mettre à la retraite. L'inspecteur est suivi, et Idt doit accepter la retraite en 1830. Il reste à Lyon et meurt en 1855. Il avait 84 ans. Grâce à ses appuis, il a obtenu une promotion rapide, puis a été barré dans sa carrière, à la suite de ses démêlés avec le recteur D'Regel. Nous avons le témoignage de Chabot sur Idt (174) et celui d'Ozanam (175).

Ainsi sur 7 professeurs, 4 ont été écartés en 1815-1816. Si nous ajoutons Crochet et Coulaz, c'est 6 sur 9. Il y a donc eu une véritable " purge " qui n'a épargné personne, même les élèves. Cependant, à la suite de leur âge, certains auraient été obligés de se retirer assez rapidement. Ainsi Roux a 66 ans, Mollet 59 ans, Besson 66 ans et Tabard 70 ans. Pratiquement toute leur carrière s'était déroulée à Lyon. Ils avaient ainsi connu les collèges de l'Ancien Régime, l'Ecole centrale et le lycée, mais s'étaient toujours adaptés aux nouvelles situations et aux nouvelles institutions.

III) Les Maîtres d'études.

1°) CROCHET ANDRE-MARIE.

Sous le proviseurat de Coster, il avait obtenu le traitement de professeur-adjoint, mais restait maître d'études. Sous le proviseurat de Louis Nompère de Champagny, il essaye d'obtenir satisfaction. Il a quelques relations, les fait jouer au maximum (176). Il constate lui-même qu'il n'a pas la vie facile. Les autres professeurs le méprisent et on multiplie les mesquineries à son égard. Les inspecteurs généraux soutiennent ses ambitions. Mais il compte surtout sur le proviseur. Les deux hommes, tous deux prêtres, ont pu se connaître à Paris. Ils avaient sans doute de bonnes relations, car le proviseur l'appuie. Le 21 mars 1806, il est donc nommé professeur-adjoint à la 6ème classe de latin (177). Le 14 décembre 1809, il est confirmé par le Grand Maître de l'Université, professeur de grammaire 1ère année. Il est licencié ès lettres, le 29 novembre 1811 (178). Malgré ses promotions, l'inspection générale pense qu'il peut à la rigueur suffire à sa classe. Il est fâcheux que son attention soit partagée par les soins d'une famille nombreuse et l'embarras de ses affaires particulières. L'administrateur provisoire Roman lui reproche de s'être compromis avec le régime impérial. Mais il y a plus grave. c'est un prêtre marié et sa présence au Collège royal est un scandale constant pour tous. Roman l'oblige à demander sa retraite et lui promet de faire quelque chose (179). Crochet est étonné. Les inspecteurs généraux l'avaient loué pour la qualité de son travail et on le met à la retraite, le 31 octobre 1815, avec seulement 500 francs par an. Ce n'est pas suffisant pour vivre. Il ouvre une école privée, mais l'administration rectoriale ne l'apprécie guère et l'oblige à fermer son établissement. Retiré à Vernaison, il demande sa réintégration en septembre 1830. Mais il n'obtient pas satisfaction. Il meurt, le 4 juin 1843, à l'âge de 80 ans. Cet ancien prêtre marié a donc connu les rrigueurs de la Restauration. Son tort principal était d'ordre religieux.

2°) COULAZ LAURENT.

Ancien prêtre, il se marie le 30 messidor an XII (19 juillet 1804), à Lyon, avec Sophie Barrier, âgé de 17 ans (180). En 1807, le proviseur le désigne comme professeur de 6ème de latin, mais par souci d'économie, continue à le rétribuer comme maître d'études (181). Le 14 décembre 1809, il est nommé agrégé de première année de grammaire. Il est considéré comme un excellent professeur, bien adapté à sa classe. Cependant, on lui refuse une promotion en 1813, car il n'a pas assez de connaissances pour réussir dans une classe supérieure. L'administrateur provisoire lui confie la classe de Crochet, la 5ème de latin, le 19 novembre 1815 (182). Mais le recteur D'Regel veille. La conduite de Coulaz a été révoltante durant les Cent-jours. De plus, c'est un homme décrié et n'est-ce pas un prêtre marié ? Il refuse de lui faire connaître son arrêté de nomination à la classe de 5ème (183). Il entreprend des démarches et obtient satisfaction. Coulaz est remplacé, le 27 septembre 1817, par Jules Desphelipon (184). On lui propose un poste au Collège de Montauban, mais il refuse. Il n'a donc aucune affectation. Il ouvre une école privée à Lyon, mais comme Crochet, il se heurte au recteur. En 1821, il demande sa retraite et l'obtient. Il meurt, le 4 septembre 1834, à l'âge de 74 ans. Coulaz a été victime de son passé de prêtre. Cependant c'est surtout l'acharnement du recteur D'Regel qui a provoqué son départ.

3°) QUERUEL PIERRE JULIEN.

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il s'installe comme maître de pension (185). Il meurt le 1er juillet 1827 (186). Il avait 58 ans.

4°) QUINON VINCENT.

Après avoir quitté le lycée, sous le provisoriat

de Caster, il n'obtient pas d'affectation. Sous le proviseorat de Béraud, le censeur des études Borie, est nommé le 3 octobre 1816, proviseur au Lycée de Clermont-Ferrand (187). Pour le remplacer, on nomme l'abbé André-François Robin, mais celui-ci principal du Collège d'Uzès, demande un délai (188). Il doit remettre en ordre son collège. En attendant, l'inspecteur d'Académie choisit Quinon comme censeur. Celui-ci reste très peu de temps. En effet, le recteur D'Regel, en mars 1827, fait un rapport sur Robin et donc à partir de cette date, Quinon n'a plus de rapports avec l'enseignement. Il meurt à l'hospice de l'Antiquaille, le 18 avril 1842. Il avait 81 ans (189).

Les quatre maîtres d'études étudiés ont tous été prêtres. Ils ont connu des fortunes diverses mais n'ont pas obtenu des promotions importantes, même si Crochet et Coulaz sont devenus professeurs. Avec un peu plus de chance, ils auraient pu être nommés dans d'autres lycées et occuper les postes correspondant à leur qualification.

IV) Le reste du personnel.

Nos renseignements sont minimes et nous devons nous contenter de peu.

A) L'aumônier.

Jean-François Ferrières, après son départ du lycée, attend une affectation. Le 1er juillet 1825, il est approuvé vicaire à Saint-Louis (190). Il est nommé curé de la nouvelle paroisse de Serin le 1er juillet 1826, paroisse érigée par ordonnance royale du 21 juin 1824. Il meurt le 31 mai 1833. Il avait 79 ans.

B) Les autres maîtres.

a) Cogell Pierre.

Il se retire à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il meurt le 30 avril 1812 (191), à l'âge de 78 ans.

b) Bauer François Antoine dit Tony.

Nous pensons qu'il assure les cours de musique jusqu'en 1814-1815. Il meurt à Lyon le 7 mai 1836 (121) à l'âge de 71 ans.

c) Mayet François Marie.

Il meurt à Lyon, le 7 mai 1812 (193).

C) Le personnel de service.

a) Christin Pierre.

Il exerce ses fonctions jusqu'à sa mort le 30 avril 1808 (194), à l'âge de 67 ans. Les autorités religieuses se préoccupent de son cas. Cet ancien moine augustin s'est-il mis en règle avec sa conscience (195) ?

b) Verguet Pierre François.

Il perd son emploi au lycée. Il meurt le 19 mai 1811 (196). Il avait 65 ans.

Sur le reste du personnel de service, nous n'avons pas d'indications.

Ainsi, professeurs et maîtres d'études ont connu des fortunes diverses. La plupart ont été victimes de l'épuration de 1815. Malgré tout, certains, en fin de carrière, auraient été rapidement mis à la retraite. Ils ont dû faire face à des régimes différents. Ils

ont conservé leur poste sous l'Empire, mais la Restauration ne leur pardonnera pas leur passé, surtout quand il s'agissait d'anciens prêtres, qui avaient abandonné toute pratique religieuse. La plupart des professeurs avait participé à la vie culturelle de la ville. De ce fait, on peut dire qu'ils ont assuré un certain prestige au lycée.

Quant au personnel de service, il est pratiquement impossible de l'étudier. Le silence des textes à son sujet ne nous permet pas plus.

- 1) ARCH. D. Rhône, 4E 593, Registre de l'état civil, Chaponost, 1808.
- 2) Il s'agit d'Etienne Souchay et de Pierre Souchay.
- 3) ARCH. D. Rhône 2 N 3.
- 4) ARCH. N. F 7 8609.
- 5) Bulletin de Lyon du 13 janvier 1807. Les attaques de Bérenger sont plus dissimulées que ne le dit Dubois.
- 6) A notre avis, il s'agit de Tabard.
- 7) Bulletin de Lyon du 25 germinal an XIII (15 avril 1805). " Votre époux paraît... Ce dieu libérateur, repousse de son bras l'Europe toute entière, et presse sous ses pieds l'hydre de la terreur. "
- 8) Bulletin de Lyon du 30 germinal an XIII (20 avril 1805). Poème dithyrambique présenté à sa Sainteté Pie VII, à son passage à Lyon, le 16 avril 1805 par Laurent-Pierre Bérenger, professeur émérite de belles-lettres, ci-devant proviseur du Lycée de Lyon, membre du Conseil général du département du Rhône, des académies de Lyon, Nîmes et Colmar, de l'Institut National.
- 9) La France veut un trône, et l'Eglise une chaire.
- 10) Bulletin de Lyon du 25 floréal an XIII (15 mai 1805).
- 11) Nous pensons que c'est le petit fascicule : Aux Anglais-Vaticination. S. l., 1811, in-8°, 7 p.
- 12) Fontanes est né à Niort et fait ses études au collège de cette ville. Donc, il n'a pu connaître Bérenger durant son enfance. Nous pensons que les deux hommes se sont rencontrés à Paris vers 1785.
- 13) Bulletin de Lyon du 18 floréal an XIII (8 mai 1805).
" Poète philosophe, émule original
et de Pope l'anglais et du français Pascal
organe de thèmes, de la sphère où tu planes
tu viens donc un moment nous revoir cher Fontanes."
- 14) Bulletin de Lyon du 28 floréal an XIII (18 mai 1805).
- 15) -Bulletin de Lyon du 9 prairial an XIII (29 mai 1805).

-Bulletin de Lyon du 23 prairial an XIII (12 juin 1805). Il a connu Antoche à Orléans. Bérenger signe " Professeur émérite d'éloquence, du ci-devant Collège d'Orléans ".

16) Bulletin de Lyon du 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

17) Bulletin de Lyon du 23 mai 1806. Compte rendu d'un discours de Bérenger pour l'ouverture de l'examen de 200 élèves, prononcé le 15 avril 1806.

18) Bulletin de Lyon du 10 mai 1806. " Le ministre qui veut la perfection de ce bel établissement et qui a placé un frère honoré du sacerdoce, à la tête du Lycée de Lyon. Le vertueux ministre a prouvé, lorsqu'il était législateur, combien il avait en horreur les systèmes des novateurs modernes. "

19) Bulletin de Lyon du 11 juin 1806.

" Sathonay d'une peste a sauvé la cité
Qu'un hymne solennel chante son énergie
Je dis au nom de la Patrie...
Que ton œil vigilant fasse pâlir le crime
livre aux affronts public ce barbare usurier."

20) -ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Jouvencel (Henri de), L'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Lyon en 1789. Etude historique et généalogique. Paris, Brun, 1897, in-8°, 1014 p.

-Révérend, ouvr. cit., tome 1, p. 62.

-Bréghot du Lut et Pericaud aîné, ouvr. cit., tome 1, p. 51.

Nicolas Marie Jean-Claude Fay de Sathonay, né le 7 novembre 1762, est conseiller au Parlement de Paris, avant la Révolution. Membre du Conseil général, membre du collège électoral, président du canton de Neuville, maire de la ville de Lyon, il est fait comte de l'Empire, par lettres patentes du 14 avril 1810. Il meurt à Lyon, le 27 avril 1812.

21) Bulletin de Lyon du 15 octobre 1806. Première Lettre.

Bulletin de Lyon du 22 octobre 1806. Deuxième Lettre.

Bulletin de Lyon du 29 octobre 1806. Troisième Lettre.

Bulletin de Lyon du 5 novembre 1806. Quatrième Lettre.

Bulletin de Lyon du 15 novembre 1806. Cinquième Lettre.

Bulletin de Lyon du 31 décembre 1806. Sixième Lettre.

22) Dumas, ouvr. cit., tome 1, p. 130.

23) ARCH. N. AFIV 1050. Présentation de candidats par Fontanes pour 10 places de conseillers à vie de l'université impériale. Nompère de Champagny, proviseur du Lycée de Lyon, et frère du ministre. " Sur qui toutes les convenances peuvent-elles mieux se réunir que sur M. Nompère de Champagny qui a préféré cette carrière utile et modeste à d'autres plus éclatantes ? On lui doit d'ailleurs le rétablissement de la prospérité actuelle du Lycée de Lyon." Fontanes ajoute que c'est le seul proviseur présenté et qu'on se doit d'honorer la fonction de proviseur.

24) Bulletin de Lyon du 10 septembre 1806. Tourret apporte un démenti au départ de Louis Nompère de Champagny.

25) ARCH. N. F 17 2484 et ARCH. N. F 17 2485.

26) ARCH. N. F 17 6808.

27) Le rapport est fait sur Louis Nompère de Champagny proviseur, alors qu'il est recteur.

28) ARCH. A. Lyon EF7. Courbon se plaint de l'attitude du proviseur.

29) ARCH. A. Lyon E, Notes Courbon. Ampère est souvent chez Nompère de Champagny.

30) ARCH. A. Lyon EF7, Lettre du cardinal Fesch à Courbon, du 27 avril 1808.

31) ARCH. N. F 17 7839.

32) ARCH. N. F 17 1687.

33) ARCH. N. F 17 7839.

34) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII, 1.

35) ARCH. N. F 17* 183.

- 36) ARCH. N. F 17 1687. Fontanes s'étonne du retard de la nomination de Bérenger au grade de docteur ès lettres.
- 37) ARCH. N. F 17 20.375. Jean-Louis Théodore Chambry est né à Paris, le 30 janvier 1756. En 1789, il est agrégé de rhétorique et exerce 2 ans à l'Université de Paris. Ordonné prêtre, il est envoyé par Brienne au Collège de Toulouse en 1781. Il reste très peu de temps et revient à Paris, occuper diverses places dans plusieurs collèges de 1781 à 1783. Il enseigne au Collège de Navarre de 1783 à 1793. Il se cache pendant la Terreur. Il devient chef d'enseignement au Prytanée de Paris, sans doute de 1801 à 1803. Il est nommé ensuite proviseur au Lycée de Bruxelles, où il reste jusqu'au 3 février 1810.
- 38) ARCH. N. F 17* 183.
- 39) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII.
- 40) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII.
- 41) ARCH. N. F 1 d II C/5. Chambry écrit à son ami Barbier-Neuville. Il lui fait part de son désir de devenir inspecteur et ajoute " si je ne réussis point au milieu de tous ces changements, à me faire rappeler à Paris, je me propose de faire encore quelques économies, pour aller m'enterrer dans quelque coin de la terre avec ma philosophie."
- 42) Nommé inspecteur d'Académie de Paris, il assure le 13 novembre 1812, les fonctions de proviseur au Lycée Impérial. Il part en retraite en 1823.
- 43) ARCH. D. Lyon T, Fonds rectoral.
- 44) ARCH. N. F 17 21.801.
- 45) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1775, naissances, acte 250.
- 46) ARCH. N. F 17 21.801. ARCH. N. F 17 9558. Nous n'avons pas trouvé son nom dans les élèves de l'Ecole Normale.
- 47) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Tourret, le 6 octobre 1809, au Conseiller d'Etat, chargé de l'Instruction Publique.

- 48) ARCH. N. F * 183.
49) ARCH. N. F 17 6808.
50) ARCH. N. F 17 1620, dossier 11.
51) ARCH. N. F 17 20604, ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie. Lettres de Devins des Esvilles du 7 janvier 1810, du 24 janvier 1810.

Devins des Esvilles est né à Paris, le 19 décembre 1759, d'une famille aisée. Il se destine à l'état ecclésiastique et fait la connaissance de Louis Nompère de Champagny à Paris. Mais il abandonne pour devenir conseiller au Parlement de Paris. Ruiné par la Révolution, il devient précepteur. Il émigre, mais rentre rapidement en France. Il est arrêté et emprisonné. Condamné à mort pour le 11 thermidor, il est sauvé le 9 thermidor. Libéré, il reprend sa carrière d'enseignant, et donne des leçons de littérature française et latine, dans différentes pensions et maisons particulières jusqu'en 1800. A cette date, il est nommé adjoint dans le pensionnat Duflot, sans doute à Paris. En 1802, Fourcroy le nomme professeur de 2ème et de 1ère de grammaire au Collège de Vienne. En 1804, il passe professeur de 2ème et de 1ère année d'humanités à l'Ecole secondaire de Nemours. Au début de l'année 1805, il passe professeur d'humanités et de rhétorique au Collège de Fontainebleau. Nous pensons que c'est l'établissement de Louis Nompère de Champagny, car Desvins des Esvilles indique qu'il a été content de retrouver son ami, qu'il tutoie à cette époque. En 1806, il est nommé professeur d'éloquence et de belles-lettres à Cologne. L'année suivante, il devient censeur des études au Lycée de Rennes. La nouvelle organisation des études lui donne de grands espoirs. Il demande une place de recteur, qui lui est refusée. Il postule une place de proviseur, mais essuie un nouveau refus. Présent à Paris, pour soutenir ses diverses candidatures, il demande sans doute la place de censeur des études au Lycée de Lyon, car il a quelques difficultés au Lycée de Rennes. Evoquant

son amitié avec Louis Nompère de Champagny, il obtient satisfaction. Mais le proviseur accepta mal cette démarche, qui empêchait Tourret de devenir censeur. De plus, croyant lui faire plaisir, Devins des Esvilles lui annonce qu'il va être nommé recteur.

Devins des Esvilles sait que le poste de proviseur au Lycée de Lyon est libre. Il veut démontrer à tous ses capacités. Il se conduit maladroitement. Il fait remarquer à tous que, depuis son arrivée, le lycée marche beaucoup mieux. Louis Nompère de Champagny n'est pas très content. Or en juin 1810, l'aumônier Ferrières, au cours de l'office des Vêpres, contrôle certains élèves. Il veut savoir s'ils ont pris leur livre d'office. Le censeur, après la cérémonie, se rend à la sacristie. Il reproche à l'aumônier d'outrepasser ses fonctions. Les deux hommes s'emportent. Devins des Esvilles, au cours de la querelle, accuse l'aumônier d'hypocrisie. D'ailleurs, il est très mal vu du Grand Maître de l'Université. Ferrières aussitôt démissionne. Le recteur prend fait et cause pour Ferrières. Il charge le censeur et celui-ci est muté au Lycée de Rennes, en octobre 1810. Très rapidement il a des démêlés avec l'administration. On lui confie alors le Collège de Saint-Jean d'Angely. Mais il va d'échec en échec. Les inspecteurs généraux Roman et Rendu proposent de le mettre à la retraite, ce qui est fait en octobre 1812. Il meurt en avril 1827, à Saint-Germain en Laye, démunie de tout.

52) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 302.999-5. Procès-verbal de la distribution solennelle des prix accordés aux élèves du Lycée, pour la clôture des classes de l'année 1810.

53) -Latreille (C.) et Roustan (M.), Le romantisme à Lyon. Chateaubriand et l'abbé Bonnevie, in Revue d'Histoire de Lyon, 1902, tome 1, p. 51 à 60.

-Bez (abbé), Notice sur l'abbé Bonnevie, chanoine de la métropole de Lyon. Lyon, Brun, 1850, in-8°, 31 p.

-Cette notice a été publiée dans la Revue du Lyonnais, 2ème série 1850, 1, p. 306 à 333.

54) Latreille indique qu'il a fait sa philosophie au Séminaire Saint-Louis.

55) -Bulletin de Lyon du 27 pluviôse an XI (16 février 1803). M. Bonnevie, chanoine de la Cathédrale, orateur distingué, qui a prêché avec le plus grands succès dans différentes capitales de l'Europe, a prononcé l'oraison funèbre du Héros que nous regrettons.

-Bulletin de Lyon du 4 ventôse an XI (23 février 1803). On donne des fragments du discours de Bonnevie qui sera édité dans une brochure in-8°, que l'on trouvera chez Ballanche, père et fils, aux halles de la Grenelle.

56) Latreille (A.), ouvr. cit., tome 1 p. 66.

57) ARCH. A. Lyon EF3.

58) ARCH. N. F 17* 183.

59) ARCH. N. F 17 20.046.

Jean-Louis Astoud est né le 10 mai 1763 à Crillon. Il devient membre de la Congrégation de la Doctrine chrétienne en novembre 1778. Il enseigne dans divers collèges jusqu'au 31 octobre 1792. Il est principal du Collège d'Avignon du 10 avril 1803 jusqu'au 14 décembre 1809. A cette date, il est nommé professeur de seconde à Lyon. Il est désigné censeur des études le 15 octobre 1810.

60) ARCH. N. F 17 7839. Louis Nompère de Champagny manœuvre habilement. Il sait que Molard sera nommé officiellement grâce à l'appui des autorités religieuses. Il confie donc à Mollard la classe de 1ère d'humanités, classe assurée par Tourret. Très vite, le recteur constate l'incapacité de Molard. " Monsieur Molard, écrit le recteur, avait la réputation d'un bon littérateur, mais l'opinion publique s'est trompée. " Il est donc obligé de s'en séparer.

61) Bargeton, Bougard, Le Clère et Pinaud, ouvr. cit., tome 1, p. 55.

Pierre Marie Taillepied de Bondy 1766-1847. Il fut préfet du Rhône de 1810 à 1815.

62) ARCH. N. F 17 7840.

Definance est né le 16 juillet 1769 à Semons de Lieudieu en Isère. Noble, il émigre et sert dans l'armée de Condé, du 6 mai 1792 au 26 février 1801. A cette date, il revient en France. Il est employé chez le maître de pension Aynès, royaliste, jusqu'au mois de septembre 1805. Il passe ensuite chez le maître de pension Chermette où il reste jusqu'en 1807. A cette date, il fonde sa propre pension qu'il dirige jusqu'au 15 novembre 1809. Il est nommé le 15 octobre 1809, professeur de 2ème d'humanités.

63) ARCH. N. F 17* 184, ARCH. N. F 17 27.801, ARCH. N. F 17 9616 et ARCH. N. F 17 8034.

Après son départ du Lycée de Lyon, Tourret demandera plusieurs fois une nomination à Lyon. Il fut censeur, successivement à Nîmes, à Toulouse et à Strasbourg. Il meurt le 7 septembre 1831, à Strasbourg. Il poursuivait un élève ce qui lui provoqua une attaque d'apoplexie.

64) ARCH. A. Lyon E, Notes Courbon.

65) ARCH. N. F 17 6808.

66) ARCH. N. F 17 7504.

67) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral.

68) Après son départ du Lycée de Lyon, Bonnevie continue ses prédications. Il meurt à Lyon, le 7 mars 1849, à l'âge de 88 ans, doyen du chapitre général. Il est oublié de tous.

69) ARCH. N. F 17 20.138, ARCH. N. M 215, ARCH. N. F 17 7839, ARCH. N. F 17* 183 et ARCH. N. F 17 1687.

Jean-Joseph Béraud est né à la Valette, le 6 janvier 1764. Il décide de se faire oratorien et rentre à l'Institution d'Aix-en-Provence, le 5 décembre 1783. Sa carrière est classique : préfet de pension à Agen de 1783 à 1784, professeur de 6ème de 1784 à 1785, professeur de 5ème de 1785 à 1786, professeur de

4ème de 1786 à 1787. Il est nommé au Collège de Toulon où, de 1789 à 1790, il est préfet de pension, puis de 1790 à 1791, suppléant général de 1790 à 1791 et professeur de rhétorique de 1791 à 1793. Il émigre en Italie pour revenir à Toulon en 1794 où il est incarcéré durant 10 mois. Il s'enfuit et se cache à Tournon, de 1795 à 1798. En 1798, il est nommé professeur de belles-lettres, à l'Ecole centrale de l'Ardèche. De 1804 à 1809, il est préfet des études à Tournon. Grâce à l'appui de Roman, il est nommé professeur au Lycée de Nîmes. Sa nomination au Lycée de Lyon date d'octobre 1811.

70) ARCH. N. F 17 6808.

71) ARCH. N. F 17 7839.

72) ARCH. N. F 17 6808, Rapport du 4 juillet 1811. ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral, Registre du Conseil de l'Académie. Installé comme maître de pension, il est nommé principal du Collège de Chartres. Le rapport des inspecteurs le présente comme un ecclésiastique irréprochable sur le plan des moeurs, mais faiblement instruit et ne réussissant pas dans ses fonctions. Il est nommé proviseur au Lycée de Lyon le 24 juin 1815. Il a occupé effectivement ses fonctions, puisqu'un rapport du Conseil de l'Académie de Lyon, constate que Gasnier est présent.

73) ARCH. N. F 17 6808.

74) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1816, mariages, acte 424.

75) ~Chevrier (E.), Notice historique sur Chevrier de Corcelles. Bourg, Milliet-Bottier, 1862, in-8°, 67 p.

-Dufay, ouvr. cit., tome 1, p. 269.

76) Il est officiellement mis en retraite en mars 1816, mais il ne cesse ses activités qu'au mois de mai. Il intrigue pour obtenir le titre de recteur.

77) ARCH. M. Lyon, Recensement 1820.

78) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1818, décès, acte

2683.

79) Hodieu, ouvr. cit., tome 1 , p. 53.

80) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1822, décès, acte 2990.

81) Moyria, arti. cit., tome 1, p. 133, note 95. L'auteur écrit : " Malheureusement, dans cet état de décadence, M. Bérenger, qui n'avait point assez de philosophie pour dédaigner la glorieuse des succès, voulait écrire encore. Il aimait, il cherchait le regard des hommes, ce qu'il craignait par-dessus tout, c'était l'oubli. Cette crainte qui tourmente les auteurs et les artistes l'obsédait sans cesse et il écrivait."

82) C'est l'avis de la plupart des auteurs écrivant sur Bérenger.

83) -Reboul, ouvr. cit., tome 1, p. 130, propose une liste complète des ouvrages de Bérenger.

-Martin (J. B.) Bibliographie lyonnaise, ouvrage comprenant :

1°) Un Répertoire alphabétique des Lyonnais dignes de mémoire,
Biographie et Bibliographie des personnages appartenant aux
provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et du
département du Rhône.

2°) Une Bibliographie géographique des localités de cette région.
Tome 1, A-BIA. Lyon, chez l'auteur, 1922, 353 p. in-8°. En fait, Martin n'a publié que ce volume. Il propose aussi une bibliographie des œuvres de Bérenger.

-Dumas, ouvr. cit., tome 1, p. 51 donne une liste incomplète d'ouvrages.

-Le Nouveau Règne, poème présenté à Monsieur. Paris, 1774, in-8°, 8 p.

-Le Tribut de l'Amitié, ou Epitre à feu M. de La Serre. S. L, 1778, in-8°.

-Partefeuille d'un Troubadour, ou Essais poétiques de M. B. suivis d'une lettre à M. Grosley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les Trouvères et Troubadours. S. L, 1782, in-8°,

121 p.

-Voyages en Provence ou Lettres de M. B.... à ses amis d'Orléans,
recueillies par M. C. de V. (Couret de Villeneuve) Orléans, Couret
de Villeneuve, 1783, in-12.

2ème édition augmentée sous ce titre : Les Soirées Provençales,
ou Lettres écrites par M. Bérenger à ses amis pendant ses voyages
dans sa patrie. Paris, Nyon l'aîné, 1786, 3 vol. in-12. 3ème édition
revue et corrigée sous ce titre : les Soirées Provençales ou
Lettres de M. L.-P. Bérenger. Marseille, Guion, 1819, 2 vol. in-12.
Les épreuves de cette dernière édition furent corrigées par M.
Jauffret qui en retoucha quelques chapitres, et M. Paul Autran en
fit une grande partie des frais.

-Recueil amusant de voyages, en prose et en vers. Orléans,
Couret de Villeneuve, 1783-1787, 9 vol. in-18.

-La Morale en actions, ou élite de faits mémorables et
d'anecdotes instructives propres à faire aimer la vertu. Lyon,
Périsse, 1783-1789, 2 vol. in-12.

Le 2ème volume est du Père Eustache Guibaud.

-Eloge de M. L'abbé Reyrac. Paris, veuve Duchesne, 1783, in-8°,
32 p.

-Poésies. Londres, Cazin, 1782, 2 vol. in-18.

-Le peuple instruit par ses propres vertus, ou cours complet
d'instructions et d'anecdotes recueillies dans nos meilleurs auteurs.
Paris, 1787, 2 vol. in-12.

-Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant. Lyon, 1788, in-12.

-Ecole historique et morale du soldat et de l'officier, à l'usage
des Ecoles militaires. Paris, Nyon, 1788, 3 vol. in 12.

-Les Quatre Etats de la France. S. L, 1789, in-8°, 99 p.

-Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce
qui a été publié sur les Etats-Généraux, et pour l'éducation des
princes destinés à régner. S. L, 1789, 2 vol. in-8°.

-D'Anarchasis, ou Lettres d'un Troubadour sur cet ouvrage,

suivies de deux notices analytiques et de l'Epître de M. de Fontanes à M. l'abbé Barthélémy. Amsterdam et Paris, 1789, in-8°, 110 p.

- De la Prostitution. Cahier et Doléances d'un ami des moeurs adressé spécialement aux députés de l'ordre du Tiers Etat de Paris. Paris, Au Palais-Royal, 1789, in-8°, 29 p.

- Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique. Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8°.

- Mémoires politiques et pièces authentiques par M. de la Fayette pour servir à l'histoire de la Révolution. Paris, Le Tellier, an II, in-8°.

- La Morale en exemple, ou Elite d'anecdotes, de préceptes et de discours propres à former la jeunesse à la vertu et à l'art d'écrire. Lyon-Paris, Nyon-jeune, 1801, 3 vol. in 12.

- Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr, ou choix de fables et d'apologues destinés à l'éducation de la jeunesse, tirés des meilleurs auteurs. Lyon, Bruyset, 1801, 2 vol. in 12.

- Fablier en vers, à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Lyon, Bruyset, 1802, in-12, 480 p.

- Nouveau Magasin des petits enfants, ou choix de dialogues, de contes de drames, tirés des auteurs sacrés et profanes. Lyon, A. Leroy, 1802, 2 vol. in-12.

- A l'abbé Delille, pour l'engager à rentrer en France. Epître en vers. Lyon, 1802, in-4°.

- Arrivée de Bonaparte à Lyon, cantabile. Lyon, 1802, in-4°.

- Recueil de prières extraites de la Bible, faisant suite au psautier de La Harpe. Lyon, 1803, in-12.

- Compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Lyon. Lyon, 1809, in-8°, 55 p.

- Morale chrétienne en action, ou choix d'histoires édifiantes, d'anecdotes, de contes moraux, par l'auteur de la Morale en actions. Lyon, 1810, 2 vol. in-12.

-Aux Anglais, Vaticination. Stances dédiées à M. le comte de Bondy. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°.

-Epître à mon ami Dumas, sur son mariage avec sa belle cousine, Mademoiselle R. de Saint-G. Bourg, Bottier, 1813, in-12, 6 p.

-La Terreur et les terroristes. Lyon, 1814, in-8.

-Quand même, Si quelquefois, chanson faite en 1815 pour un banquet de réunion des amis du Roi, des Muses et de la Paix civile. Genève, 1816, in-12, 4 p.

- Poésies de société et de circonstance, la plupart connues de l'auguste famille des Bourbons et imprimées dans différents recueils. Lyon, Bruyset, 1817, in-8°.

Reboul ajoute que Bérenger a traduit le Mariage des fleurs de Dom Lacroix dans la 4ème édition des Démonstrations élémentaires de Botanique, qu'il a édité à Lyon, en 1806, le Précis historique d'infanterie légère par le général Duhesme ; qu'on lui attribué un recueil de Poésies républicaines ; qu'en 1788, il avait lu au Collège royal des Commentaires sur La Fontaine qu'il se proposait de publier en 4 vol. in-8° mais ce travail n'a pas vu le jour.

On peut signaler d'autres ouvrages :

-Epître à mon frère pendant son séjour à Paris. S. l., n. d., in-8, 4 p.

-L'incendie du faubourg S. Martin, élégie pastorale. Troyes, Sainton, 1774, in-8°, 14 p.

-Vers composés pour l'installation du buste du roi, à l'occasion de l'anniversaire de son retour en France, lus à l'Académie de Lyon en 1816. S. l., impr. de J. B. Kindelem, in-8°, 3 p.

-Voyages dans les Pyrénées françaises, dirigés principalement vers le Bigorre et les Vallées, suivi de quelques vérités nouvelles et importantes sur les eaux de Barèges et de Bagnères. Paris, Le Jay, 1789, in-8°. Cet ouvrage est aussi attribué à Picquet.

84) Revue d'histoire de Lyon, année 1903, tome 2, p. 421 et 507-508. Dans la séance du 19 mai 1903, Latreille évoque les deux

séjours de Chateaubriand à Lyon en 1802 et 1803. Il évoque par deux fois le nom de Béranger. Dans la séance du 28 juillet 1803, l'abbé Vacher, constatant que personne ne connaît Bérenger, présente sa biographie.

Divers jugements sont portés sur Laurent Pierre Bérenger en tant que littérateur.

-Grimm, Diderot, Raynal, et Müster, etc. Correspondance littéraire philosophique et critique, revue sur les textes originaux, comprenant, outre ce qui a été publié à diverses époques, les fragments supprimés en 1813, par la censure, les parties inédites conservées à la bibliothèque ducale de Gotha et à l'Arsenal de Paris ; opuscules, appendices, table générale, par Maurice Tourneux. Paris, Garnier, 1880, 16 vol. in-8°, tome XIV. Les auteurs font un compte rendu sur les Soirées provençales ou lettres de Bérenger écrites à ses amis pendant son voyage dans sa patrie (année 1786). " Le style de M. Bérenger est d'ailleurs le plus souvent aussi monotone qu'il est périodiquement précieux ; soit qu'il écrive en prose, soit qu'il écrive en vers, soit qu'il parle de l'arsenal de Toulon, ou des amours de Laure et de Pétraque, c'est toujours un homme qui se croit indispensablement obligé de se montrer sensible et poète. "

-ARCH. D. Rhône 2M 12. " 56 ans. Marié sans enfants... Ancien père de l'Oratoire non lié aux ordres ; membre du Conseil général du département et de plusieurs académies ; ayant été quelque temps proviseur au Lycée de Lyon. Né en Provence, grand ami de la littérature, ayant fait des recueils et quelques pièces fugitives de poésie qui se lisent avec intérêt.

-ARCH. D. Rhône 2M 13. " Membre du Conseil général (1er thermidor an VIII), professeur d'éloquence à l'Ecole centrale de Lyon. Marié, 1 enfant. 3000 francs de revenus dont moitié en viager. Professeur depuis 18 ans dans l'Oratoire à Orléans. Proviseur au lycée de cette dernière ville, place dont il donna sa

démission pour cause de maladie. Il professait les belles-lettres dans les deux collèges desservis par les Oratoriens à Orléans et à Lyon."

-ARCH. D. Rhône 4 M 388. "Ancien professeur de grammaire française, ex-proviseur au Lycée de Lyon. Académicien. c'est un homme vain, se targuant d'être auteur, mauvais compilateur, plagiaire, faux à l'excès, ennemi du gouvernement. Sa fortune est médiocre. Il a beaucoup écrit et se dit poète, philosophe, romancier, historien et il n'est rien."

"Ancien professeur de rhétorique au Collège de Marseille, inspecteur au Lycée de Lyon. C'est un compilateur impitoyable, un ballon plein de vent, jouant le dévot, après avoir professé par écrit des principes contraires. Ennemi du gouvernement. Sa fortune est honnête. Il est auteur des soirées provençales et de divers ouvrages où l'on reconnaît le plus effronté plagiaire.

-Audin (J. M. Vincent), Lanterne Magique lyonnaise ou les petits ridicules d'une grande ville de province., Lyon, 1814, in-8°, 68 p.

"Justement, de ce Littérateur grand homme, à qui nous devons cinq à six compilations...indigestes ; autrefois professeur d'éloquence, M. Bérenger un beau jour se crut poète... On dit que M. Bérenger travaille beaucoup, il est vrai qu'il travaille à bon marché, 50 centimes par vers ! Je ne dirai pas c'est trop, pour ce qu'ils valent. "

85) Blau, ouvr. cit., tome II, p. 20.

86) Lepage, ouvr. cit., tome II, p. 20.

87) Raconté par Blaud. Aucune indication dans ARCH. N. F 17 7895.

88) ARCH. D. Meurthe-et-Moselle, Registre de l'état civil, Gentilly, 1813.

89) Blau indique qu'il a rétabli le Lycée de Lyon et assurer son succès.

- 90) Bargeton, Bougard, *Le Clère et Pinaud*, ouvr. cit., tome 1, p. 54.
- Charles Joseph Herbouville 1756-1829. Il fut préfet du Rhône du 9 nivôse an XIV (11 février 1806) au 7 août 1810.
- 91) ARCH. N. F 17 2484. Les inspecteurs généraux Budan et Petitot rappellent que le censeur avait refusé d'obéir aux deux premiers proviseurs et félicitent Louis Nompère de Champagny de s'être imposé.
- 92) ARCH. N. F 17 7839.
- 93) ARCH. N. F 17 7959.
- 94) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 365.921. Procès-verbal de la distribution solennelle aux Elèves du Lycée de Lyon de l'année 1806.
- 95) Bulletin de Lyon du 10 septembre 1806.
- 96) ARCH. D. Morbihan T 126.
- 97) ARCH. D. Morbihan T 126.
- 98) ARCH. N. F 17 7959.
- 99) Bargeton, Bougard, *Le Clère et Pinaud*, ouvr. cit., tome 1, p. 54.
- Jean Charles Laumond 1753-1825, préfet de Seine-et-Oise, 1806-1810.
- 100) ARCH. D. Yvelines, 4 I T 1.
- 101) Duhaut, ouvr. cit., tome I, p. 155.
- 102) ARCH. M. Chalon-sur-Saône, Registre de l'état civil, 1818, mariages, acte 66. Le sous-préfet, Jean-François Simonnot, est présent.
- 103) Nous n'avons pas trouvé l'acte notarié. Mais nous savons que le censeur est de famille modeste et plus tard il vit de ses rentes.
- 104) ARCH. D. Yvelines, Registre de l'état civil, Versailles, 1809, naissances. .
- 105) ARCH. D. Yvelines, Registre de l'état civil, Versailles, 1809, naissances.

- 106) ARCH. N. F 17* 2408.
- 107) ARCH. D. Yvelines, 4 1 T 1.
- 108) ARCH. N. F 17 1624.
- 109) ARCH. N. F 17* 2408.
- 110) ARCH. N. F 1 d2 II A 3.
- 111) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'Etat civil, Laives, 1825.
- 112) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil, Laives , 1830 et 1831. Nous avons suivi sur l'état civil, la signature des maires de la commune. Nous avons ainsi remarqué qu'il devient maire de la commune en 1830.
- 113) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.
- 114) ARCH. N. F 17 21.010.
- 115) ARCH. A. Lyon EF 5, Lettre du cardinal Fesch du 16 juillet 1807.
- 116) ARCH. N. F 17 7839.
- 117) Jossinet prétend que le règlement exige l'installation de l'économe, au plus tard avant le 1er janvier 1810. Cela signifie que Jossinet s'est présenté trop tard et que le recteur le considère démissionnaire.
- 118) ARCH. N. F 17 21.222 et ARCH. N. F 17 21.294. Jean-Marie Mayet fut économie de 1810 à 1820.
- 119) ARCH. N. F 17 21.010.
- 120) ARCH. D. Marne, Registre de l'état civil, Reims, 1824, décès.
- 121) Dumas, ouvr. cit., tome I, p. 126.
- 122) ARCH. N. F 17 6808.
- 123) ARCH. N. F 17 2484.
- 124) -ARCH. D. Rhône 2 M 13.
-Vaesen, Vingtrinier et Paidebard, ouvr. cit., tome II, p. 66.
- 125) ARCH. N. F 17 1929.
- 126) ARCH. N. F 17* 2408.

- 127) ARCH. N. F 17 7839.
- 128) Raconté par Dumas.
- 129) ARCH. N. F 17 1620, 2.
- 130) ARCH. N. F 17 7840.
- 131) ARCH. D. Rhône, 4E 1277, Registre de l'état civil d'Ecully, 1829, décès, acte 43.
- 132) Tous ces ouvrages sont restés à l'état de manuscrits. Il est d'ailleurs critiqué pour n'avoir rien publié.
- 133) ARCH. N. F 17 6667.
- 134) ARCH. N. F 17* 2408.
- 135) ARCH. N. F 17* 183.
- 136) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, Registre de l'Académie.
- 137) ARCH. M. 202 E/360, Registre de l'état civil d'Aix-en-Provence, 1829, décès, acte 93.
- 138) ARCH. BB 6 II 302. Il s'agit d'Ange Pierre Hippolyte Mollet, né à Marseille, le 2 octobre 1797 et mort à Aix-en-Provence, le 7 février 1856, alors qu'il est conseiller en la Cour impériale d'Aix. On le trouve sur les palmarès du lycée.
- 139) Voici la liste des ouvrages répertoriés par Dumas, ouvr. cit., tome I, p. 55.
- Hydraulique physique ou Connaissances des phénomènes que présentent les fluides, soit dans l'état de repos, soit dans celui de mouvement, ouvrage élémentaire renfermant l'hydrostatique et l'hydrodynamique, Lyon, Ballanche, 1809, in-8°, 482 p.
- Mémoire sur deux faits nouveaux : l'inflammation des matières combustibles et l'apparition d'une vive lumière, obtenues par la seule compression de l'air ; lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 27 mars 1804. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 31 p.
- Mémoire sur la composition et sur l'action de la pile voltaïque, lu à l'Académie de Lyon, au mois de mai 1823. Lyon, S. d., in-8°, 16 p.

-Mécanique physique, ou Traité expérimental et raisonné du mouvement et de l'équilibre considéré dans les corps solides.
Avignon, Seguin ainé, 1818, in-8°, 473 p.

-Gnonmonique analytique, ou Solution, par la seule analyse, de ce problème général : Trouver les intersections des cercles horaires avec une surface donnée : mémoire présenté et lu, dans le mois de mars 1810, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon, Ballanche, 1812, in-8°, 38 p.

-Gnonmonique graphique, ou Méthode simple et facile pour tracer les cadrans solaires sur toute sorte de plans ... suivie de quelques problèmes curieux, relatifs aux surfaces sphérique et cylindrique., Paris, Veuve Courcier, 1815, in-8°, 55 p.

-De l'Influence des sciences sur le commerce et les arts, discours lu à l'ouverture de l'Ecole municipale de physique, le 26 avril 1808. Lyon, Ballanche, 1812, in-8°, 30 p.

-De l'utilité morale des sciences qui ont la nature pour objet. Lyon, Ballanche, 1813, in-8°.

-Des gaz et de leur capacité pour le calorique. Mémoire lu à l'Académie de Lyon, le 17 juin 1817. Lyon, S. d., in-8°.

A cette liste nous ajoutons :

Etude du ciel, ou Connaissances des phénomènes astronomiques mises à la portée de tout le monde. Lyon, Périsse, 1803, in-8°, 474 p.

Cours élémentaire de physique expérimentale, à l'usage des jeunes étudiants et des amateurs de toutes les classes. Lyon, l'auteur, 1822, 2 vol. in-8°.

Discours sur les beautés de la lumière, prononcé le 2 mai 1811, à l'ouverture de l'Ecole municipale de chimie, physique et botanique de la ville de Lyon. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 15 p.

140) Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., tome I, p. 119 et 120. Les auteurs font encore une erreur sur sa biographie. Ils écrivent qu'Ampère est professeur de physique au Lycée de Lyon,

jusqu'en 1808.

141) Nous citerons quelques ouvrages :

-Considérations sur la théorie mathématique du jeu. Lyon,
Périsse, 1802, in-4°.

-Précis de la théorie des phénomènes électro-dynamiques, pour servir de supplément à son " Recueil d'observations électro-dynamique " et au " Manuel d'électricité dynamique " de M. Demonferrand. Paris, Crochard, 1824, in-8°.

-Théorie des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience. Paris, Méquignon-Marvis, 1826, in-4°.

142) ARCH. N. F 17 6808.

143) ARCH. N. F 17 7839.

144) ARCH. N. F 17* 283.

145) ARCH. N. F 17 20.434.

146) ARCH. N. F 17 7840.

147) ARCH. N. F 17 21.540.

148) ARCH. N. F 17 7840.

149) Date donnée par ARCH. N. F 17 20.434.

150) Edgar Quinet décrit Clerc ainsi : " Visage austère, buste de philosophe grec, le front large et sillonné, tout chez lui marquait la règle, la correction, la méthode rigoureuse. Monsieur Clerc était un des meilleurs professeurs et des plus savants hommes de France. "

151) Niepce (L.), Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon. Lyon, Genève-Bâle, Henri Georg, 1876, in-8°, 631 p.

152) Forest, arti. cit., tome 1, p. 158.

153) ARCH. N. F 17 7812.

154) ARCH. N. F 17 1429.

155) ARCH. N. F 17 1687.

156) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1833, décès, acte 5212.

157) ARCH. N. F 17 1429.

158) ARCH. N. F 17 1687.

159) ARCH. N. F 17 7840.

160) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1821, décès, acte 967.

161) ARCH. N. F 17 6808. Rapport de 1810. Il a des moeurs pures et d'excellents principes.

162) ARCH. N. F 17 6808. Rapport de 1813. Monsieur Idt serait un professeur accompli, mais l'examen de sa classe a prouvé plusieurs fois qu'il n'a pas le don de communiquer ce qu'il n'a pas reçu lui-même. Rapport de Louis Nompère de Champagny établi durant les Cent-Jours. On ne peut guère compter sur M. Idt qui sous le gouvernement royal, a déchiré Napoléon dans plusieurs discours publics et s'est rendu l'écho des ennemis de l'Empereur. Il a portant prêté serment.

163) ARCH. N. F 17 1620, 2 et ARCH. N. F 17 7840.

164) ARCH. N. F 17 21.660/2.

Achille Perreau Epaminondas est né le 30 septembre 1794 à Omazy. Il entre à l'Ecole Normale le 24 octobre 1812. Il est mis à la disposition du Grand Maître jusqu'au 23 septembre 1817. Il est nommé agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 24 septembre 1817. Sa nomination ne lui plaît guère. Il voulait rester à Paris.

165) ARCH. N. F 17 1620, 3.

166) Perreau est nommé professeur de rhétorique au Collège royal de Saint-Louis, où il exerce ses fonctions jusqu'au 7 mars 1833. A cette date, il est mis en disponibilité pour aliénation mentale. malgré ses démarches, il n'est pas réintégré et mis à la retraite le 1er août 1843. Il meurt le 9 mars 1852.

167) Aucun dossier de retraite sur Larnac. ARCH. N. F 17 7840. Gustave Larnac est né à Nîmes en 1793. Il est nommé maître d'études au Lycée d'Avignon en 1811. En 1812, il est promu régent de mathématiques au Collège d'Orange. En 1813, il passe au

Collège d'Uzès, en qualité de régent de seconde. Il est nommé agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 7 octobre 1820.

168) Aucun dossier de retraite sur Corbin. ARCH. N. F 17 7840. Il est né le 1er avril 1801 à Versailles. Admis à l'Ecole normale en 1817, il est nommé agrégé de 3ème au Collège royal de Lyon le 8 octobre 1821.

169) ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral.

170) Bulletin historique du mois de juillet 1827, in A. H. S. D. R., 1826, VI, p. 236.

171) ARCH. N. F 17 21.564. François-Joseph Rabanis est né à Chambéry le 11 février 1801. Il commence sa carrière comme régent de 4ème et 3ème, au Collège de Sarreguemine le 8 décembre 1821. Il passe au Collège d'Alençon le 7 mars 1824, puis au Collège d'Avignon le 5 novembre 1825. Il est nommé professeur agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 31 mars 1827.

172) ARCH. N. F 17 21.467. Claude Perret est né le 1er décembre 1793 à Marcigny. Il commence sa carrière en 1811, comme maître de conférence de philosophie et de pédagogie au séminaire diocésain d'Autun. Il en est nommé sous-directeur en 1813. Il passe au Collège de Cluny en 1814 et occupe différentes fonctions. Le 25 octobre 1820, il est nommé professeur de philosophie au Collège royal de Lyon. Il est promu proviseur en 1829.

173) ARCH. N. F 17 7841.

174) Chabot, ouvr. cit., tome 1, p. 46.

Je me souviens d'avoir été recommandé, étant élève de rhétorique, en 1827, à Monsieur Idt. j'allai voir ce vieillard, que je trouvai assez vert encore, n'ayant sur sa table que deux livres, Horace et Virgile. Il me les montra : " Voilà ceux avec que je vis maintenant, jeune homme. J'ai commencé à les aimer à votre âge : faites comme moi."

175) Ozanam (F.) Lettres, Paris, Lecoffre, 1881, Tome 1, lettre numéro 18, p. 23. Ozanam écrit en juin 1830, à son ami Auguste

Materne, élève comme lui au Collège de Lyon. " Il m'arrive quelquefois de parler peu charitablement du prochain, de rire, par exemple de ce pauvre Monsieur Idt."

Idt a écrit très peu d'ouvrages. On lui attribue une traduction des Panégyristes latins, jamais publiée. Il a traduit deux ouvrages : -celui de l'abbé Luigi Bottiglia en 1823. Vie de la Vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavier de France, reine de Sardaigne. Lyon et Paris, 1823, in-8°.

-celui de Muret. B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.722. Idt (J. B.), Traduction en vers françois du distingué de Muret, S. 1, S. n. d'imprimeur, S. d., in-8°, 8 p.

176) ARCH. N. F 17 7839. Il fait intervenir Gamon pour soutenir sa candidature.

177) ARCH. N. F 17 20.500.

178) ARCH. N. F 17 1429.

179) ARCH. N. F 17 1620, 2.

180) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, 1804, mariages, acte 230.

181) ARCH. N. F 17 20.500.

182) ARCH. N. F 17 7840.

183) ARCH. N. F 17 1620, 1.

184) -ARCH. N. F 17 20.595.

-Saussac (R.), Les malheurs d'un professeur moulinois au Collège royal de Lyon 1817-1819, in Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Tome 61, 4ème trimestre, 1983, p. 449 à 453.

Julien Desphelippon est né le 10 février 1767 à Moulins. Avant la Révolution, il établit un pensionnat près du Collège des Doctrinaires de cette ville. Nommé élève de l'Ecole Normale de l'an III, il revient à Moulins en 1795 et rétablit son pensionnat. Il est nommé professeur de 4ème et de 3ème de latin, le 27 septembre 1809, au Lycée de Moulins. Le 27 septembre 1817, il

passe au Collège royal de Lyon, en qualité de professeur de 5ème. Il a des démêlés avec le recteur D'Regel. Celui-ci arrive à le faire mettre à la retraite, le 29 septembre 1820. Après avoir établi un pensionnat à Lyon, il se retire à Moulins. Il meurt dans cette ville le 4 décembre 1842.

185) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1808, acte 128. Décès d'Alexis Queruel, fils de Pierre Julien Queruel, instituteur, rue Buisson.

186) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1827, décès, acte 2330.

187) ARCH. N. F 17 20.224. Jean-Baptiste Borie est né le 28 janvier 1763 à Uzès. Avant la Révolution, il enseigne au Séminaire Saint-Charles d'Avignon. Déporté sous la Convention, il émigre en 1792. Il revient en France en 1803, comme principal du Collège d'Uzès. Le 20 octobre 1813, il est nommé censeur au Lycée de Lyon. Promu proviseur du Collège royal de Clermont-Ferrand, le 27 août 1816, il est mis à la retraite contre son gré, le 18 octobre 1823. Il décède le 3 mai 1832 à Mende, alors qu'il est grand vicaire de l'évêque de cette ville.

188) ARCH. N. F 17 21.630. André François Robin est né le 11 septembre 1760 à Pierrelatte. Ordonné prêtre, il occupe divers postes. Il est nommé principal du Collège d'Uzès, le 21 octobre 1813. Il passe au Collège royal de Lyon, le 9 octobre 1816, en qualité de censeur des études. Nommé proviseur au Collège royal de Nîmes, le 7 octobre 1820, il part en retraite, le 21 octobre 1823. Il se fixe à Nîmes, obtient un canoniciat. Il meurt dans cette ville, le 9 août 1849.

189) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1842, décès, acte 1768.

190) ARCH. A. Lyon. Le Chanoine Jomand nous a communiqué ces renseignements.

191) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1812, décès, acte

259.

192) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1836, décès, acte 1806.

193) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1812, décès, acte 1607.

194) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1268.

195) ARCH. A. Lyon, Lettre de Courbon, le 28 avril 1808, au cardinal Fesch.

196) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1811, décès, acte 1244.